

Rapport d'activités

Rapport 2025



RAPPORT MORAL 2025

Mot de l'Administrateur du GCSMS LAMPOI

Mesdames et Messieurs,

Le GCSMS LAMPOI a pour objet statutaire la mise en œuvre, en tant que groupement de coopération sociale et médico-sociale, du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de La Réunion. Guidé par les valeurs de solidarité, de transparence, d'efficacité et de respect de la dignité des personnes les plus vulnérables, notre groupement exerce une mission de service public « De la rue au logement ».

Cette année 2025 marque la fin de ma mandature en tant qu'Administrateur du GCSMS LAMPOI, exercée d'avril 2022 à novembre 2025 et, par intérim jusqu'en décembre. Elle s'inscrit dans la continuité de la profonde restructuration engagée depuis 2023 et qui, a permis de consolider durablement les avancées réalisées au sein du SIAO 974.

En 2025, nous avons tenu le cap des évolutions structurelles engagées, en consolidant et en ancrant les transformations initiées. Parmi les projets aboutis : la coordination des situations et parcours auprès des opérateurs et de la veille sociale sur le territoire, la précision des données et le renforcement de l'observatoire social, pleine opérationnalité de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA), création du site du SIAO 974, sécurisation du RGPD du système informatique, application du DUERP, rattachement à la Convention Collective Nationale 51, fonctionnement régulier du CSE (...).

Deux conventions majeures ont été signées : une avec le Conseil Départemental pour améliorer la gestion des places en PGH (convention qui n'a malheureusement pas pu se concrétiser pleinement sur le terrain, malgré une clarification utile des enjeux) et une convention quadripartite avec la CAF, la CGSS et la DEETS pour renforcer l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus vulnérables sur notre territoire.

En 2025, le Préfet de La Réunion nous a également adressé un courrier fixant les orientations prioritaires du SIAO. Nous avons pleinement intégré ces directives : pilotage strict des PGH, priorisation des victimes de violences, diagnostic préparatoire à la nouvelle CPO : convention pluriannuelle d'objectifs.

Sur le plan financier, nous avons fait preuve d'une vigilance constante et exemplaire. La dissociation des comptes PGH de ceux du SIAO/Fonctionnement, mise en place en 2024, a pleinement démontré son efficacité en 2025, garantissant une transparence accrue et une maîtrise rigoureuse des enveloppes.

Nous avons respecté scrupuleusement les dotations limitatives tout en préservant l'équilibre du budget de fonctionnement malgré une demande croissante qui s'inscrit dans un contexte de plus en plus contraint.

Nos relations avec l'État (Préfet et DEETS), le Conseil Départemental, la CAF et la CGSS ont été constructives et partenariales. Le travail collaboratif engagé sur la future Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2028 en est la meilleure illustration.

La nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2028, actuellement en cours de finalisation avec la DEETS, constituera le cadre structurant de nos missions pour les trois prochaines années. Nous nous engageons à mettre en œuvre avec détermination les orientations du Préfet, à poursuivre la fluidification des parcours, à renforcer la coordination territoriale et à garantir un accès prioritaire au logement pour les publics les plus vulnérables, notamment les victimes de violences.

Face à une demande toujours croissante dans un contexte budgétaire contraint, nous resterons proactifs, unis et guidés par l'intérêt supérieur des personnes accompagnées.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude :

- Aux administrateurs pour leur engagement constant tout au long de ma mandature ;
- À l'ensemble des salariés du GCSMS, véritables piliers de notre action, pour leur professionnalisme et leur résilience ;
- À la Directrice, dont la rigueur, le professionnalisme et l'engagement constant ont été déterminants, sans son soutien indéfectible, les missions que j'ai portées n'auraient pu se concrétiser avec la même efficacité ;
- À tous les partenaires de terrain (opérateurs d'hébergement, associations, travailleurs sociaux et acteurs de la veille sociale) sans lesquels le SIAO ne pourrait exercer pleinement sa mission. Leur engagement quotidien et la qualité de notre travail en réseau sont essentiels à l'efficacité globale du dispositif et à la fluidité des parcours des personnes accompagnées ;
- À nos partenaires financiers (DEETS, Conseil Départemental,) ainsi qu'à notre expert-comptable et commissaire aux comptes pour leur soutien et leur rigueur.

En conclusion, ces trois années et sept mois de mandature ont permis de transformer le SIAO en une structure plus robuste, légitime, transparente et pleinement alignée sur les exigences du Service Public de la Rue au Logement. Je suis convaincu que ces bases solides permettront au GCSMS LAMPOI de poursuivre sa mission avec détermination et efficacité au service des personnes les plus vulnérables.

Je laisse aujourd'hui la main à la nouvelle Administratrice, en qui j'ai toute confiance pour reprendre les rênes du GCSMS LAMPOI avec détermination et engagement. Je lui adresse mes vœux les plus sincères et une pleine réussite dans l'exercice de cette mission essentielle.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien constant.

Fabrice LEBON

Administrateur (avril 2022 à novembre 2025) GCSMS LAMPOI – SIAO 974



GCSMS LAMP OI
Immeuble Dorel, 4^{ème} étage
121 Boulevard Jean Jaures
97400 SAINT-DENIS
SIRET: 539 415 091 00047

01

Les temps forts **7**

- 1.1 Diagnostic du SIAO par la DEETS.....8
- 1.2 Evaluation de l'AMI Logement d'Abord.....10
- 1.3 Gestion du cyclone Garance.....11
- 1.4 Communication.....12

02

Le SIAO **16**

- 2.1 Présentation du GCSMS.....16
- 2.2 Composition juridique.....16
- 2.3 L'organigramme.....18
- 2.4 Les ressources financières.....20

03

L'animation du réseau **21**

- 3.1 Les instances de coordination et d'analyse des situations.....21
- 3.2 La coordination du réseau.....21
- 3.3 Les rencontres partenariales.....22
- 3.4 Les conventions.....22
- 3.5 Focus sur la convention CAF - CGSS - DEETS - SIAO.....23
- 3.6 Les événements organisés par le SIAO.....24
- 3.7 Participation du SIAO aux événements.....26

04

Le 115 et la mise à l'abri en hébergement **27**

- 4.1 Activité de la plateforme 115.....27
- 4.2 Accueil et prise en charge en abri de nuit (ADN).....30
- 4.3 Accueil et prise en charge en CHAU.....32
- 4.4 Accueil et prise en charge en SAUT.....35
- 4.5 Accueil et prise en charge en PGH.....37

05

L'hébergement d'insertion et l'accès au logement 46

- 5.1 Situation, âge et ressources des nouveaux demandeurs46
- 5.2 Les orientations et admissions.....49
- 5.3 Nombre et motifs de sortie.....50

06

La PFTA 51

- 6.1 Communication et notoriété.....52
- 6.2 Les rencontres partenariales.....53
- 6.3 Les événements.....53
- 6.4 La charte d'engagement.....56
- 6.5 Analyse des saisines 2025.....57
- 6.6 Les actions mises en oeuvre.....58
- 6.7 La fonction conseil.....58
- 6.8 Les actions du travailleur social mesures dédiées.....59
- 6.9 Les réponses apportées en 2025.....60

07

Référent Jeunes 61

- 7.1 Contexte et évolution.....61
- 7.2 L'animation du réseau.....62
- 7.3 L'action 8 du PDALHPD.....64
- 7.4 Analyse des sollicitations.....66

08

Synthèse des observations générales 68

09

Conclusion générale 70

10

Perspectives 2026 73

L'année 2025 fut marquée par 6 grands temps forts :

1. **Diagnostic du SIAO par la DEETS**, son autorité de tutelle

2. **Evaluation de l'AMI Logement d'Abord**

3. **Ressources humaines :**

- Nouveau chef de service SIAO et l'arrivée de Pierre-Vincent Fusco
- Recrutement de nouveaux collaborateurs : Jocelyn Delapierre (chargé de développement), Priscille Folgoat (coordinatrice Insertion) et Emmanuelle Réos (coordinatrice logement)

4. Gestion du **cyclone Garance**

5. Montée en **puissance du développement**

6. **Communication :**

- Création d'un site internet, de l'annuaire Les Ressources du Territoire
- Mise en ligne de la page LinkedIn

1.1 Le diagnostic du SIAO

En février 2025, la DEETS a entrepris la réalisation d'un diagnostic SIAO préalable à la mise en place de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et un cahier des charges, prévue par l'instruction du 31 mars 2022 dans le cadre du pilotage et l'accompagnement du SIAO par l'Etat.

Méthodologie :

- Entretien et présentation de la démarche du diagnostic à l'administrateur du GCSMS LAMPOI et à la directrice du SIAO
- Envoi par le SIAO de l'ensemble des procédures (60 procédures)
- Enquête menée par la DEETS auprès des partenaires
- Conduite d'entretiens individuels entre la DEETS et les équipes

Dans un premier temps, afin de garantir une évaluation la plus objective possible, il a été demandé au SIAO de suspendre l'ensemble des actions relevant de ses missions à l'exception de l'activité de l'urgence sociale, la gestion des flux, les commissions d'orientation et la formation des partenaires au SI SIAO.

Au regard des difficultés engendrées par cette suspension, la poursuite de certaines de ces actions a finalement été maintenue.

Conclusion du diagnostic : Eléments communiqués par la DEETS au COREP du 10/06/25

Suivi global des parcours favorisant l'accès au logement ordinaire : Mettre en place un cadre permettant au SIAO de :

- S'assurer que les personnes ayant fait l'objet d'une admission en structure fassent systématiquement l'objet dans un délai de deux mois d'une évaluation approfondie intégrée dans le SI SIAO et d'une demande de logement social active
- Valider formellement ou non une nouvelle orientation à l'issue des périodes de séjour maximum théorique, sur la base de demandes formelles de renouvellement et de nouvelles évaluations approfondies
- Redéfinir les modalités de priorisation sur SYPLO par le SIAO et/ou les opérateurs et le lien avec l'AVDL

Recentrage du SIAO sur ces missions socles :

- Recentrage des actions du SIAO sur ses missions socles
- Rationnaliser la coordination de parcours des situations spécifiques/complexes et la « fonction conseil » au moyen d'une organisation intégrée et d'un mode de saisine unique (point focal)
- Dans ce cadre obtenir la pérennisation et l'intégration des crédits PFTA dans le financement socle du SIAO

Positionnement et pilotage du SIAO

Mise en place des instances suivantes :

- **Comité de pilotage opérationnel du SIAO** (Composition DEETS SIAO)

Objet : Définition et suivi de la feuille de route annuelle opérationnelle du SIAO par la DEETS

- **Comité stratégique partenarial (CSP)**

Composition : intégration du CSP dans le PDALHPD (même composition et invitation ad hoc en fonction de l'OJ)

Objet : Définition et suivi des actions partenariales visant à mettre en œuvre collectivement la politique de Logement d'abord

Publication d'un document cadre départemental (« Vademecum ») des relations entre SIAO et opérateurs financés par l'Etat (substitution au modèle des conventions tripartites Etat SIAO Opérateurs).

1.2 Evaluation de l'AMI Logement d'Abord

La Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA) est financée depuis son début à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Logement d'Abord, dont l'objectif est d'expérimenter des solutions innovantes en faveur de l'accès et du maintien dans le logement.

L'AMI vise à soutenir des dispositifs combinant ingénierie de projet, contractualisation partenariale et financements ciblés, afin de répondre de manière adaptée aux besoins des publics les plus vulnérables.

Genèse du dispositif

La PFTA s'inscrit dans une dynamique plus large initiée dès 2020 avec le projet « 1 Kaz Dabor », porté par l'association Allons Déor. Dans le prolongement de cette première expérimentation, la PFTA a officiellement vu le jour en 2022, avec l'ambition de structurer et de renforcer l'accompagnement territorial autour des parcours logement.

Enjeux de l'évaluation

L'évaluation intervient à un moment clé, marqué par la fin de la phase d'expérimentation du dispositif au 31 décembre 2025.

Elle a pour objectif principal de :

- **mesurer les impacts** et les résultats de la PFTA ;
- **analyser la pertinence** du modèle mis en œuvre ;
- **valider les conditions de pérennisation** de la plateforme au regard des besoins du territoire et des politiques publiques en vigueur.

Reconnaissance et légitimité de la PFTA

Les premiers enseignements de l'expérimentation mettent en évidence une **expertise aujourd'hui reconnue de la PFTA** par les acteurs institutionnels et opérationnels. La **nécessité du dispositif est clairement identifiée**, tant pour les professionnels que pour les partenaires, et la PFTA apparaît comme un acteur légitime, occupant une place stratégique dans l'écosystème logement-hébergement. À ce titre, le dispositif présentant un fort potentiel de développement et de structuration durable a été pérennisé.

Perspectives et enjeux à venir

Parmi les perspectives majeures identifiées, figure la volonté d'**intégrer pleinement la PFTA au sein du SIAO**, afin de renforcer la lisibilité et la cohérence des parcours. Cette évolution se traduirait notamment par la mise en place d'un **guichet unique** d'entrée, facilitant l'orientation des publics, optimisant la coordination des acteurs et améliorant l'efficacité globale du dispositif.

1.3 Gestion du cyclone Garance

À la suite du passage du cyclone Garance le 28 février 2025, le SIAO à la demande de la DEETS, a été mobilisé avec pour objectif principal la **coordination autour des acteurs du relogement des familles sinistrées** ne disposant plus de solution d'hébergement.

1. Organisation et coordination du relogement

Une **procédure spécifique** a été mise en place afin d'identifier et de centraliser les situations individuelles des ménages sans solution d'hébergement au niveau communal.

La coordination couvrait les villes de Saint-Denis, Bras-Panon, Saint-Benoît, Saint-André et la Possession.

Les situations ont été :

- Recensées par le SIAO auprès des CCAS concernés
- Transmises à l'ARMOS pour favoriser une réponse rapide et adaptée,
- Relayées à chaque bailleur social, chargé d'identifier les logements disponibles au sein de son parc.

Un envoi quotidien des situations a été assuré afin de permettre aux CCAS concernés de se positionner rapidement sur l'orientation et le relogement des ménages.

2. Évaluations de terrain dans les centres d'hébergement d'urgence

En parallèle de ce travail de coordination, la **coordinatrice urgence accompagnée d'une écoutante du 115 se sont rendues sur le terrain** afin de réaliser des évaluations flash dans les trois centres d'hébergement mis en place après le cyclone, situés à Saint-Benoît, Saint-André et Bras-Panon.

Ces évaluations ont permis **d'identifier rapidement les besoins des familles** hébergées, d'évaluer leur situation sociale et administrative et de préparer les orientations vers des solutions d'hébergement ou de relogement adaptées.

3. Mobilisation de solutions d'hébergement temporaire

Un **lien étroit et constant a été établi entre le SIAO et les gîtes et hôtels du territoire.**

Une dizaine de gîtes et d'hôtels s'étaient engagés à ouvrir des places afin d'accueillir temporairement les familles sinistrées.

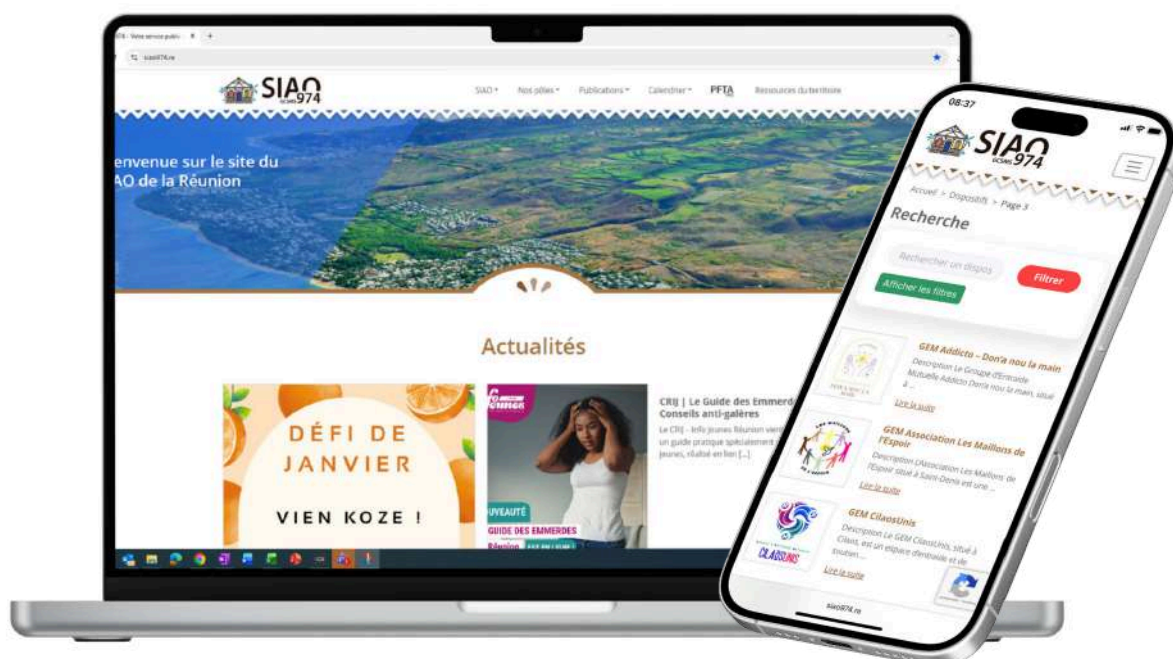
1.4 Focus sur la communication

a. Le site internet

Le site internet du SIAO a été mis en ligne en mars 2025 (<https://siao974.re/>) et s'est progressivement développé en contenus et fonctionnalités.

Il présente les pôles d'activité avec leur documentation, un espace dédié à la PFTA, des actualités régulières et des chiffres sur l'activité du SIAO, renforçant sa transparence en tant que service public.

Un onglet « Calendrier » permet également l'inscription automatisée aux réunions et événements.



De manière globale, le site internet permet aux équipes du SIAO de réduire le temps consacré aux sollicitations simples (informations, documents, contacts) et à la gestion des inscriptions, désormais automatisées via des formulaires en ligne.

Il favorise ainsi un recentrage sur le cœur de métier et les situations les plus prioritaires, tout en devenant un point de référence vers lequel les professionnels sont régulièrement orientés.



Entre juillet et août, un annuaire des « **Ressources du Territoire** » a été mis en ligne (<https://siao974.re/ressources-du-territoire/>) pour les professionnels. Il recense associations, dispositifs et actions locales sous forme de fiches (description, contacts, liens, documents).

Il comptait déjà plus de 130 références fin 2025, cinq mois après son lancement.

Analyse : une demi-année de déploiement du site internet

Méthodologie

L'analyse porte sur la période de mi-février à décembre 2025, à partir des données de Google Analytics 4. Les chiffres bruts ne sont pas présentés car le site est encore en phase de lancement et influencés par le trafic interne (tests, mises à jour). L'analyse se concentre donc sur les tendances d'usage et l'intérêt pour les contenus.

Introduction

Mis en ligne mi-février 2025, le site est encore en phase de déploiement et de découverte par les professionnels. Des actions de communication ont été menées pour favoriser son appropriation. L'année 2026 permettra d'observer plus précisément les usages une fois cette phase passée.

Analyse des données

Les données montrent une consultation régulière avec des retours des utilisateurs et une navigation sur plusieurs pages, signe d'un usage réel au-delà de la découverte.

Par ailleurs, 69 % des sessions débutent directement sur des pages spécifiques (notamment « Ressources du Territoire ») et non sur la page d'accueil. Cela indique que les professionnels accèdent majoritairement au site via des recherches ciblées pour obtenir des informations, des contacts ou consulter des ressources.

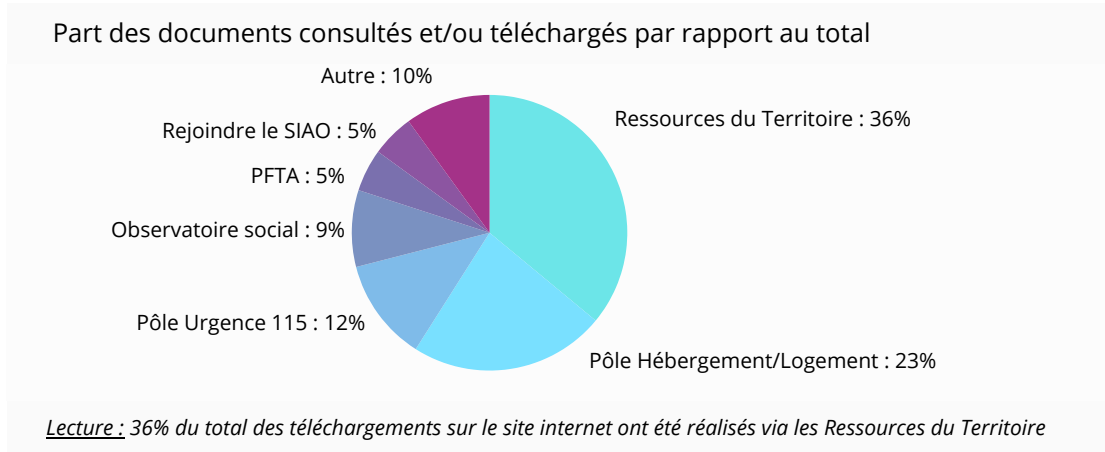
Le site apparaît ainsi non seulement comme une vitrine institutionnelle, mais aussi comme un outil opérationnel de recherche d'informations pour les professionnels.

Les Ressources du Territoire permettent une navigation libre ou filtrée, une recherche par mots-clés et l'accès à des contacts et documents.

Elles constituent aujourd'hui un point d'entrée important du site : près de la moitié des utilisateurs y accèdent. Une part notable des consultations mène au téléchargement de documents (flyers, fiches, permanences) : 36 % des PDF du site proviennent de cette rubrique, soit environ 1 utilisateur sur 3.

Les recherches concernent surtout le **handicap, la santé mentale, l'hébergement et l'accès aux droits, aux soins et aux aides de première nécessité.**

Au-delà des Ressources du Territoire, les documents des autres sections du site sont également largement consultés : 23 % concernent l'hébergement/logement, 12 % l'urgence 115, 9 % l'observatoire social et 5 % la PFTA.

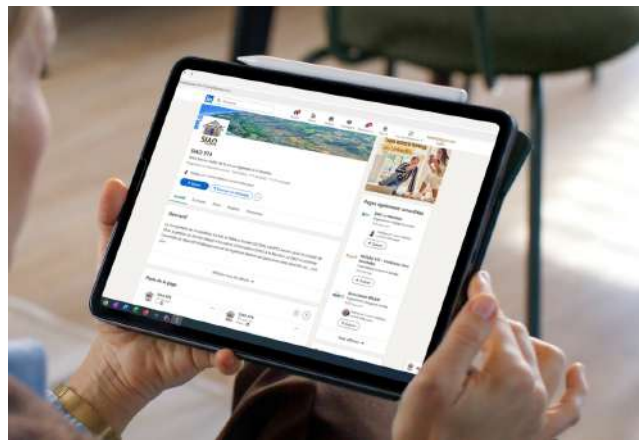


Les formulaires d'inscription aux réunions, notamment les formations au SI, sont aussi très consultés. En moyenne, les visites donnent lieu à une consultation ou un téléchargement dans 75 % des cas pour l'hébergement/logement, 57 % pour l'observatoire social, 49 % pour l'urgence 115 et 28 % pour la PFTA. Cela montre notamment que l'observatoire social est identifié comme un outil de veille.

b. LinkedIn

La page LinkedIn du SIAO, créée en mars 2025, rassemblait plus de **550 abonnés à la fin de l'année.**

Une moyenne de quatre publications mensuelles a été maintenue, permettant d'atteindre un taux d'engagement moyen de 8,56 %, supérieur aux standards observés pour les comptes de moins de 10 000 abonnés (entre 6 et 8 %).



Sur cette moitié de l'année, les publications ont généré près de 24 000 impressions et environ 500 réactions. Les contenus diffusés ont principalement porté sur l'actualité du SIAO et de ses partenaires, notamment les ressources du territoire, les événements, les conventionnements et les actions menées par les acteurs du secteur.

Le site internet, inauguré en mars, a nécessité plusieurs mois de travail consacrés à l'implémentation et à l'ajustement des différentes fonctionnalités. Une fois ces étapes finalisées, sa mise en ligne a été accompagnée d'un plan de communication dédié, en grande partie à travers LinkedIn.

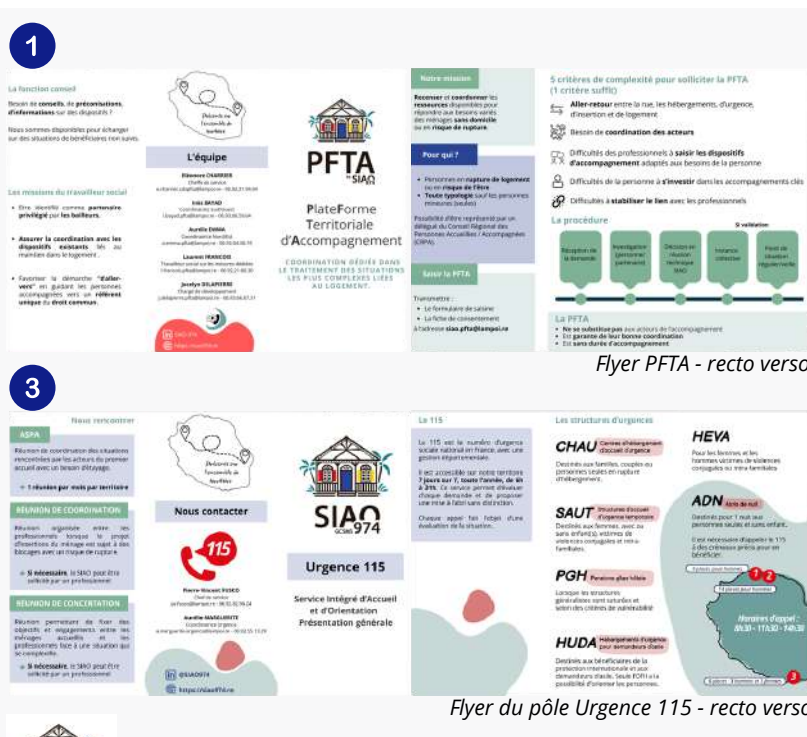
Durant 1 mois et demi, entre le 27 octobre et le 9 décembre 2025, 6 publications ont ainsi été diffusées pour mettre en avant le site internet et les Ressources du territoire :



- Le 27 octobre, le post LinkedIn dédié à l'inauguration du site internet a généré plus de 1100 impressions et plus de 400 clics, pour un taux d'engagement de 41,25%. Ces résultats témoignent de l'intérêt des professionnels du secteur et confirment la pertinence du lancement du site, perçu comme un outil attendu et utile.
- Entre le 4 novembre et le 9 décembre 2025, 5 autres posts ont permis de mettre en avant les Ressources du territoire. Cette communication régulière avait pour objectif d'ancrer l'inauguration du site dans la durée, et à encourager les professionnels de son utilisation.

3. Les flyers

Les supports de communication ont été actualisés. Ainsi, le flyer de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement (*Image 1*) a été mis à jour afin d'intégrer les références au site internet et à la page LinkedIn. Une version complémentaire a également été réalisée (*Image 2*). De plus, un flyer dédié à l'urgence 115 (*Image 3*) a été conçu pour présenter le service ainsi que les structures associées.



2.1 Présentation du GCSMS

Le **Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale** (GCSMS) LAMPOI gère par délégation des services de l'Etat le SIAO 974 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui a pour mission :

- De **coordonner les parcours d'hébergement et de logement** des personnes en difficulté.
- D'**améliorer l'offre de services** destinées aux personnes en situation de vulnérabilité.

Le SIAO favorise la collaboration entre les acteurs du territoire pour proposer des réponses individualisées en matière d'hébergement et de logement sur le territoire. Cette mission s'inscrit dans la logique du 'Logement d'Abord' (LDA), une politique nationale visant à prioriser l'accès direct au logement pour les personnes en situation de précarité. Au-delà de l'apport de solutions adaptées, le SIAO œuvre également à la cohérence des parcours résidentiels dans un objectif de limitation des ruptures.

2.2 Composition juridique, valeurs et principes

Composition et forme juridique

Composition:

Le GCSMS « LAMP-OI » est une entité de droit privé à **but non lucratif**.

Tous les membres sont bénévoles et conservent leur autonomie financière, juridique et administrative, tout en partageant des ressources mutualisées dans un cadre établi par une convention constitutive du Groupement.



Valeurs et principes

Le GCSMS à travers le SIAO promeut une étroite collaboration entre les acteurs locaux et encourage des interventions coordonnées afin d'améliorer :

- L'offre de services dans le domaine social et médico-social.
- L'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité.



GCSMS LAMPOI

Administrateur

Direction SIAO

SIAO

DISPOSITIFS d'ACCOMPAGNEMENT

POLE URGENCE

115 veille sociale
Mise à l'abri :
Ecoute sociale, évaluations,
orientations en hébergements
d'urgence, gîte et hôtels

POLE TSAH

Evaluation , orientation
Actions transversales

POLE HEBERGEMENT / LOGEMENT

Accès en hébergement d'insertion,
Accès en logement

PFTA

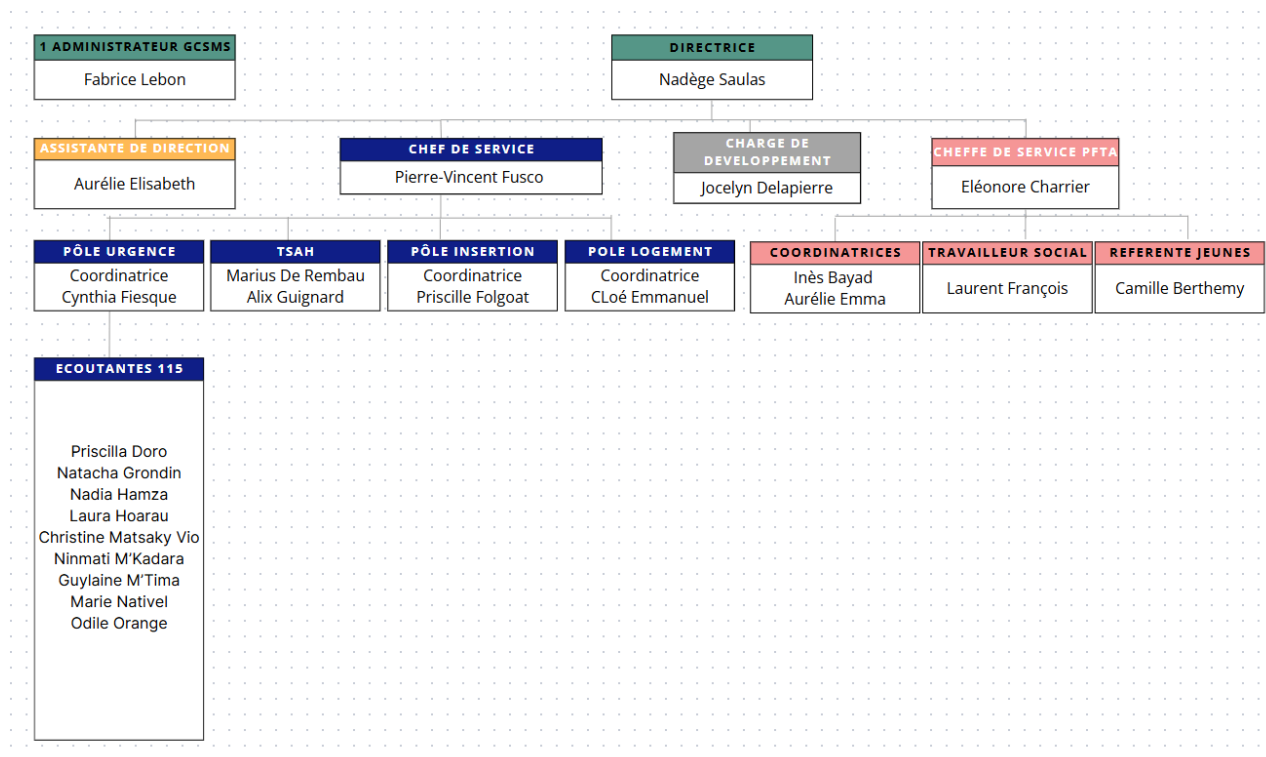
Coordination
dédiée dans les
situations
complexes liées au
logement

REFERENT JEUNES

Appui aux
professionnels,
formation des
partenaires

Observatoire social, système d'information, veille sociale, coordination des parcours et des acteurs.

2.3 Organigramme du SIAO au 31/12/2025



Montée en compétences et partage d'expériences

Les formations

La formation des salariés constitue un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques et s'assurer que les équipes disposent des compétences et des outils indispensables à la bonne réalisation des missions du SIAO, et plus largement à une réponse adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

En 2025, **4 formations** ont été dispensées dans des domaines aussi essentiels que le champ social, médico-social et pour soutenir les pratiques professionnelles.

- Journées réunionnaises de la santé mentale - 4 salariés
- Formation écoutantes - 9 salariées
- Formation incendie pour - 3 salariés
- Evaluation annuelle et entretien professionnel pour tous les salariés

Le groupes d'élaboration de la posture professionnelle (GEPP)

L'objet principal des GEPP est de (re)mettre du sens sur les pratiques professionnelles des participants, en lien avec la mission du SIAO, et le métier de chacun. Il s'agit de se poser régulièrement les bonnes questions à propos de sa pratique et de sa posture professionnelle : comment je m'y prends ? Quel sens ça a pour moi ? Pour le public ? Est-ce en lien avec mes missions ? Etc.

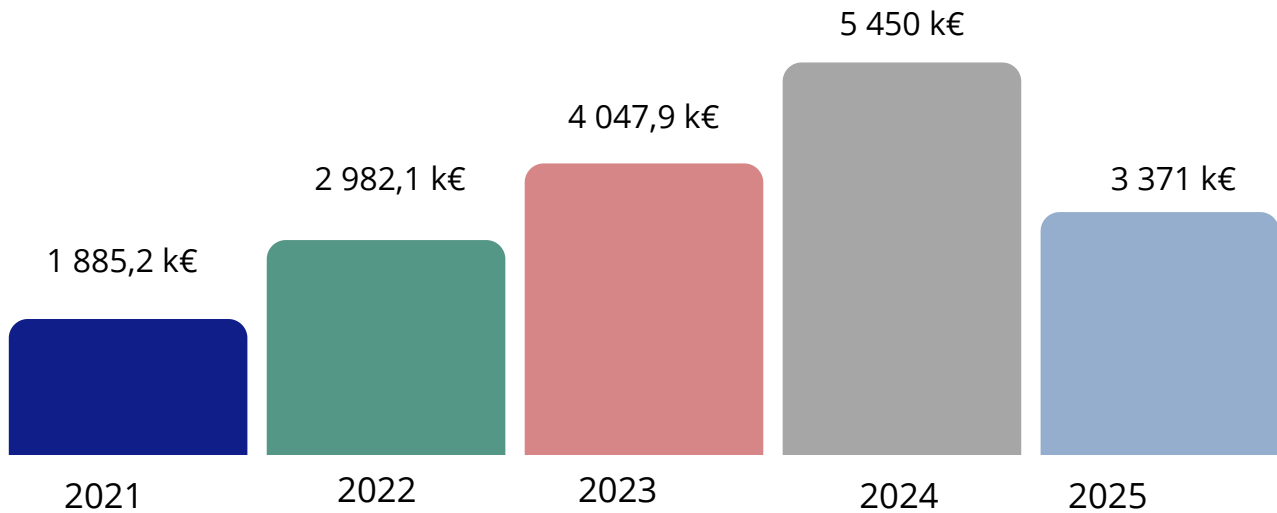
En 2025, **10 séances d'analyse des pratiques professionnelles ont été dispensées** à l'ensemble des salariés (hors encadrement) avec une intervenante extérieure au SIAO.

2.4 Les ressources financières

2025 : 3 371 565 €

2024 : 5 449 103 €

2023 : 4 047 857 €



L'élargissement des missions confiées témoigne de l'évolution et de la complexité grandissante du champ de l'urgence sociale et de l'insertion, nécessitant la mobilisation de ressources humaines et logistiques supplémentaires. Ressources cependant en baisse de 2M€ en 2025, sur l'enveloppe des PGH.

À ce titre, la DEETS conserve son rôle de financeur principal du GCSMS LAMPOI dans la mise en œuvre des missions du SIAO à l'échelle territoriale.

La coordination des acteurs du territoire est essentielle pour assurer une réponse cohérente, pertinente et efficace aux besoins des publics en grande précarité, tout en utilisant au mieux les ressources disponibles.

3.1 Les instances de coordination et d'analyse des situations

18 commissions d'orientation - **216 situations étudiées** - 72 partenaires mobilisés

16 réunions de concertation

32 réunions de coordination (insertion, logement, urgence, PFTA, Référent Jeunes)

3.2 La coordination du réseau

23 ASPA (Accompagnement et suivi avec les acteurs du premier accueil) qui ont rassemblé **182 professionnels de la veille sociale**.

3 réunions du réseau des Maisons Relais pour harmoniser les pratiques et favoriser la cohésion des acteurs (DEETS, SIAO et opérateurs)

[La participation du SIAO aux instances partenariales du territoire](#)

- 3 participations aux Commissions Techniques de Suivi (CTS) du PDALHPD
Le SIAO 974 y apporte son expertise opérationnelle, notamment en matière de veille sociale et de lecture sur la gestion des dispositifs d'hébergement d'urgence, pour favoriser un appui sur les recherches de solutions adaptées et coordonnées.

- 3 participations aux COREP (Comité Responsable du PDALHPD).
Une instance clé de gouvernance qui pilote les actions du PDALHPD.

- 12 participations au COMED (COMmission de MEDIation)
SIAO apporte son expertise et donne un avis consultatif sur les demandes de priorisation des demandes de logement et d'hébergement déposées par les ménages dans le cadre des recours DALO et DAHO.

[Les réunions d'informations à l'utilisation du logiciel SI-SIAO](#)

Les réunions d'information rassemblent les professionnels de terrain et des structures habilitées à effectuer des demandes d'insertion pour les ménages.

En 2025 :

- 10 sessions ont été organisées.
- 2 sessions pour plus de 30 travailleurs sociaux du département, de manière simultanée.
- 121 professionnels ont participé à une réunion d'information que nous voulons obligatoire pour l'ouverture d'un compte SI-SIAO.

3.3 Rencontres partenariales

Dans une logique de développement, **plus de 100 prises de contact téléphoniques et 50 réunions de présentation** ont été menées avec les partenaires cette année.

Ces échanges avaient pour objectif de présenter réciproquement les structures. Ils ont également permis de faciliter les échanges futurs, notamment par la transmission de contacts et de fiches d'orientation.

Dans la majorité des rencontres, les différents pôles du SIAO ont pu être associés. Plusieurs partenaires ont exprimé le souhait de rencontrer l'ensemble des pôles d'activité (Urgence 115, Insertion, Logement, Référent Jeunes, mais également la PFTA) afin de mieux appréhender leur fonctionnement et leurs complémentarités. Ces temps d'échanges partagés favorisent le développement de synergies, en intégrant les pôles d'activité appropriés, et permettant également de renforcer l'intérêt des rencontres pour les partenaires.

Plus largement, la régularité des échanges avec les partenaires, entretenus via différents canaux (LinkedIn, mailings, événements et réunions), a contribué à recréer et renforcer le lien avec le territoire.

Cette dynamique a également permis au SIAO de gagner en visibilité, de **clarifier son rôle de coordinateur tant des parcours des personnes que des acteurs** ainsi que les modalités d'orientation, et de favoriser le contact entre les professionnels et les équipes du SIAO. Elle a également permis de valoriser les différentes instances et actions proposées, telles que les réunions ASPA, les commissions et les formations liées au système d'information. Ces instances représentent une ressource riche pour les partenaires, car elles permettent d'échanger sur des situations précises, de monter en compétences et de constituer son réseau partenarial.

3.4 Les conventions

Dans le cadre du renforcement des partenariats et du développement des actions sur le territoire, plusieurs conventions ont été signées ou sont en cours de préparation :

- 1 convention quadripartite signée : CAF – CGSS – DEETS - SIAO
- 3 conventions en cours de signature
- 3 conventions en cours de réflexion

Ces conventions visent principalement, dans la continuité du développement, à clarifier les modalités de collaboration entre le partenaire conventionné et le SIAO et/ou la PFTA. Elles renforcent la présence du SIAO et de la PFTA sur le territoire et auprès des partenaires, dans une démarche d'ouverture, tout en facilitant certaines actions destinées aux personnes en situation de précarité.

3.5 Focus sur la convention CAF - CGSS - DEETS - SIAO

Signée le 27 août 2025, cette convention sous l'impulsion au national a pour objectif de lever les freins liés à l'accès aux droits sociaux et à l'engagement dans un parcours de soins des publics les plus précaires. Pour cela, un travail multipartenarial et coordonné a été envisagé entre les acteurs dont les missions sont complémentaires et doivent permettre l'accès aux droits des populations vulnérables.



De manière opérationnelle, cette convention a permis :

- De donner l'accès à l'**Espace Partenaire de la CGSS** aux équipes du SIAO et de la PFTA, de manière à accélérer le traitement des sujets bloquants face à des situations urgentes.
- L'organisation d'une matinée **d'information collective** le 1er décembre 2025, pour amorcer la démarche partenariale.

De nouvelles actions sont prévues dès 2026, avec notamment :

- La tenue d'une nouvelle matinée d'information collective dans le sud.
- L'organisation d'un temps de travail, permettant au SIAO de fluidifier ses contacts pour résoudre les situations d'urgence au profit du public en précarité.
- Des actions ponctuelles entre nos équipes respectives et les structures de l'AHJ, avec de la formation et de la sensibilisation.

3.6 Les événements organisés par le SIAO

a. Colloque

Précarité et fin de vie : un droit à l'accompagnement pour tous

Le SIAO a organisé, le 5 juin dernier à l'IAE de Saint-Denis, un colloque consacré à un sujet à la fois sensible et fondamental : **la fin de vie des personnes en situation de précarité.**

Cette journée a permis d'ouvrir un espace de réflexion et d'échanges autour des réalités complexes vécues par les personnes sans-abri, isolées ou en grande précarité face à la fin de vie. L'événement a réuni des professionnels du soin, des acteurs du champ social, des structures associatives ainsi que des institutions, dans une démarche de sensibilisation et de partage des pratiques.



Les participants ont notamment pu découvrir les dispositifs présentés par l'ARAR, un médecin en soins palliatifs, le CCAS de Saint-Denis et la Plateforme de Répit. La journée s'est conclue par l'intervention du Collectif Les Morts de la Rue en visioconférence depuis Paris, pour présenter son fonctionnement et quelques données chiffrées de leur observatoire, particulièrement marquantes.

Au total, **83 personnes ont participé à ce colloque.**

Les thématiques de ces colloques sont issues des acteurs du territoire sur des sujets qui les animent. Ces événements sont très plébicités sur le territoire.



b. Matinée d'information collective CAF-CGSS- SIAO

Dans le cadre de la convention signée entre la **CAF, la CGSS, la DEETS et le SIAO**, une première session d'information collective s'est tenue, réunissant **50 participants** (nombre de participants volontairement limité pour la qualité des échanges). Cette rencontre avait pour objectif d'informer les professionnels des structures partenaires du SIAO sur les dispositifs existants et de renforcer la collaboration entre les acteurs de terrain intervenant dans les domaines de la santé, de la retraite, ainsi que des prestations sociales et familiales.



c. La tournée du SIAO

Initiée en 2024, la tournée du SIAO s'est poursuivie au second semestre de 2025 avec la volonté d'aller à la rencontre des opérateurs du territoire, en mobilisant l'ensemble des équipes. Ces temps de déplacements ont permis de présenter de manière approfondie les missions et le rôle du SIAO, tout en favorisant des échanges directs entre professionnels.

Ces rencontres se sont révélées particulièrement riches et indispensables, tant pour renforcer l'interconnaissance que pour clarifier les périmètres d'intervention, les complémentarités et les responsabilités de chaque acteur. Elles ont contribué à une meilleure compréhension mutuelle des pratiques et à une représentation plus juste et partagée des missions de chacun.

Au total, trois opérateurs ont été rencontrés dans ce cadre : la Croix-Rouge, LHPEG et FEKLER, représentant près de 40 professionnels sensibilisés et impliqués lors de ces temps d'échange. Les autres acteurs ont participé à ces échanges l'année précédente.

3.7 Participation aux événements

Cette année, le SIAO a participé à **16 événements partenaires**, permettant :

- D'assurer la présence du SIAO et de la PFTA pour le partage des expertises.
- De favoriser la connaissance des acteurs du territoire et des dispositifs existants au profit de la PFTA dans la coordination des situations complexes.
- D'établir de nouveaux contacts pour réaliser une rencontre partenariale et de consolider les contacts déjà existants.
- De participer à la réflexion sur de nouvelles actions et plus largement à la dynamique territoriale sur les thématiques liées au logement : ateliers, guides,...



4.1 Activité de la plateforme 115

Pour l'année 2025 le numéro d'appel « 115 » a reçu 79 242 appels, soit une moyenne de plus de 6 500 appels p/mois.

Nombre d'appels répondus : 56 644

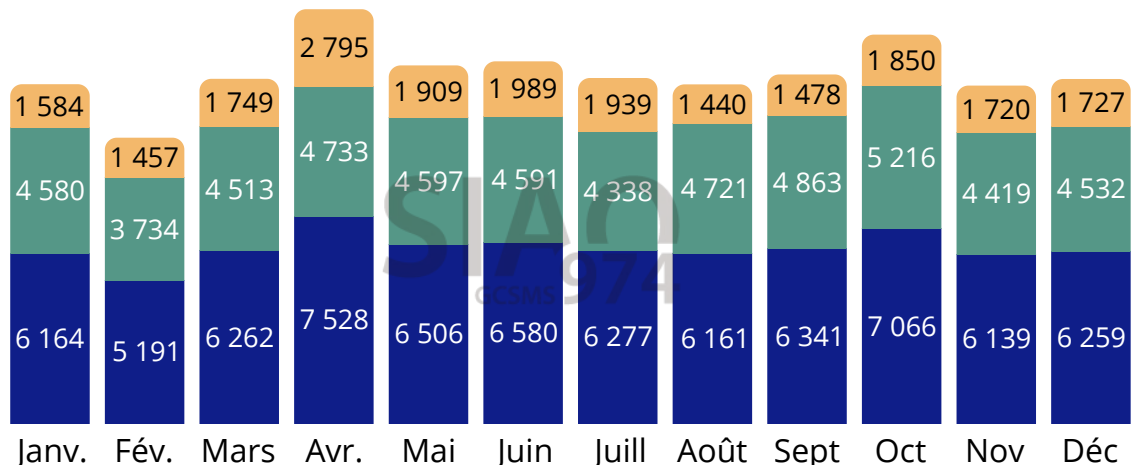
Nombre d'appels non répondus : 22 598

En 2025, le taux de réponse est de 71.5% (vs 75% en 2024)

Le léger recul du taux de réponse du 115 s'explique par l'augmentation du nombre d'appels (+23.8% entre 2024 et 2025) et par des exigences accrues pour les professionnel·les. La mise en place de l'«Évaluation Flash» plus complète par la DIHAL sur le SI SIAO oblige les écoutant·es à collecter systématiquement des informations détaillées sur la situation des ménages (administratif, logement, santé, emploi, etc.), ce qui allonge le temps nécessaire pour traiter chaque appel.

Graphique mensuel des appels 115

● Appels reçus ● Appels non décrochés ● Appels répondus



Sur 1 semaine, la coordinatrice Urgences reçoit en moyenne plus de 80 appels.

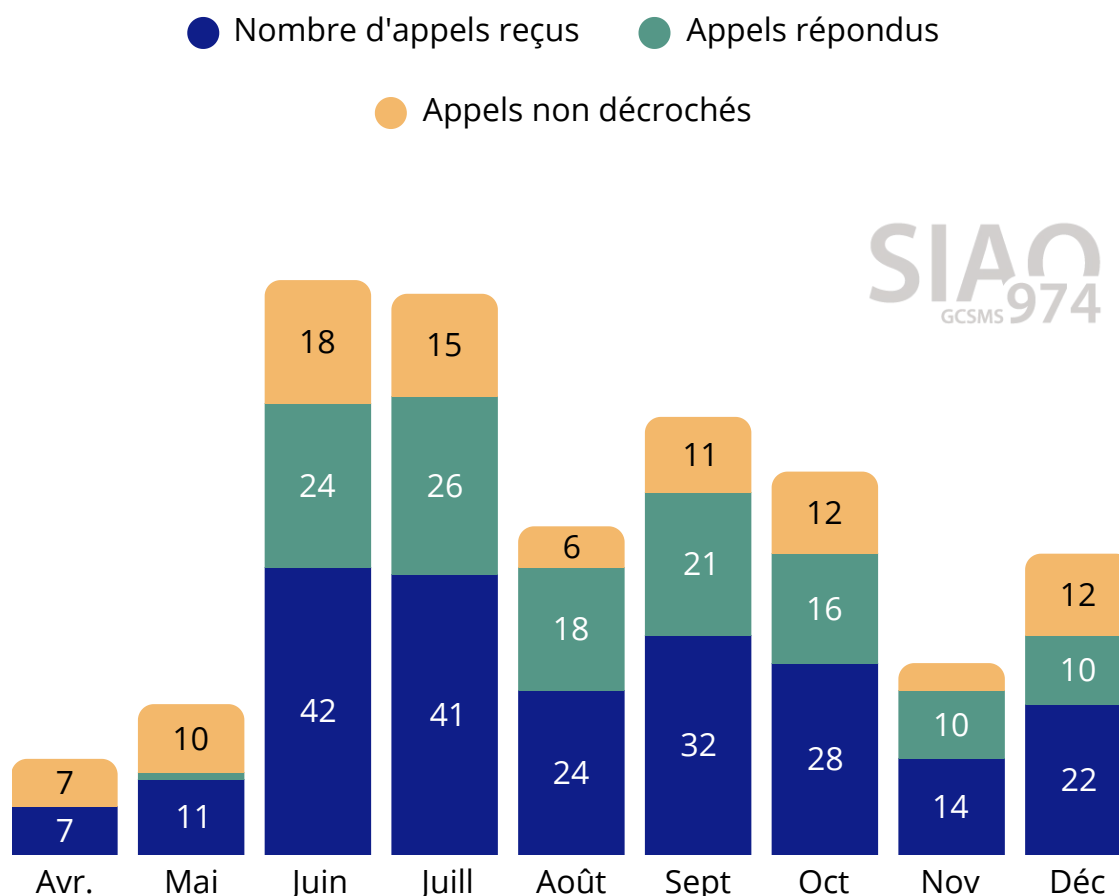
Chaque appel a une durée de 8 minutes en moyenne.

2 signalements pour adulte vulnérable ont été envoyés.

Les écoutantes ont réalisé :

- 3 signalements à l'astreinte ASE
- 2 signalements aux forces de l'ordre pour une intervention imminente (violence, intrusion, ...)
- 3 signalements au SAMU social pour signaler la présence d'une personne vulnérable

Focus sur la ligne partenaires



Après 2 mois de test, le SIAO 974 a officiellement ouvert une ligne partenaire le 02 juin 2025,

Cet outil, réservé aux professionnels en lien direct avec des situations d'urgence sociale (force de l'ordre, Services hospitaliers, services sociaux, associations œuvrant sur le terrain...), permet un accès rapide au SIAO pour pouvoir signaler, traiter et coordonner les situations urgentes. Cette ligne ne se substitue pas au 115, elle ne permet donc pas d'orienter un ménage vers un hébergement d'urgence de type ADN/CHAU/SAUT...

La ligne partenaire est gérée par une écoutante en poste sur des horaires de bureaux classiques (8h30 – 16h00). Du lundi au vendredi ainsi que le samedi après-midi de 14h00 à 16h00. Les écoutantes mobilisées sur cette ligne répondent également aux appels 115 classiques, ce qui explique les appels non décrochés. Pour autant, toutes les personnes ayant fait appel à cette ligne qui n'ont pas pu avoir le SIAO sont rappelées systématiquement dans les minutes qui suivent.

Les astreintes:

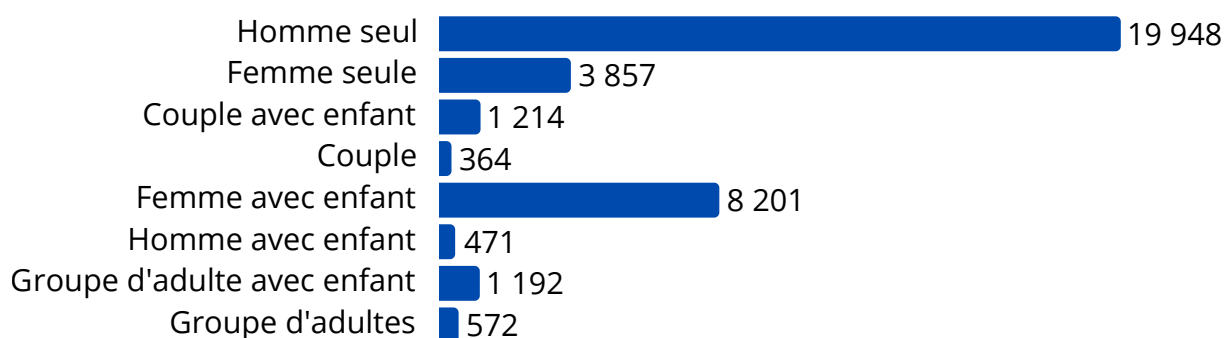
La plateforme du 115 est fermée tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés, de 21h à 6h du matin.

Depuis 2024, une **astreinte est assurée de 21h à 6h en rotation hebdomadaire par l'équipe de direction afin** de répondre aux situations d'urgence concernant les personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Cette astreinte est exclusivement destinée aux appels provenant de la gendarmerie, de la police ou des associations de victimes.

En 2025, l'astreinte a reçu 2 appels.

Typologie des ménages en demande de mise à l'abri 115



Ces chiffres globaux viennent mettre en exergue la réalité de notre territoire dans lequel **de plus en plus de ménages se retrouvent dans des situations de vulnérabilité** telles, qu'ils ne semblent plus être en mesure de pourvoir eux-mêmes à une solution d'hébergement ou de logement.

Le recours au 115 est de plus en plus utilisé sans que le territoire ne se soit doté de moyens supplémentaires pour répondre à ces besoins de mise à l'abri.

L'accès à la mise à l'abri, faute de place est contraint et de plus en plus conditionné à des **critères plus stricts de vulnérabilité**. Situation qui fait augmenter de manière automatique le public ne pouvant bénéficier d'une mise à l'abri.

La saturation des structures ainsi que des solutions alternatives de mise à l'abri de type PGH ne fait que s'accroître avec une accélération significative depuis 2023.

L'accélération des ménages vers le logement devient une solution préférentielle et souhaitée par les services de l'Etat, conformément à sa politique du logement d'abord. Principe qui touche ici ses limites, notamment en raison des créations de logement sociaux qui ne suivent pas la demande.

4.2 Accueil et prise en charge en Abri De Nuit (ADN)

Les Abris De Nuit (ADN) sont des dispositifs d'urgence qui offrent un hébergement temporaire aux personnes sans solution d'hébergement.

En **2025, 440 personnes y ont été accueillies pour un total de 9 924 nuitées** réparties entre les trois structures existantes.

Sur ces 440 personnes, 76,8% étaient des hommes contre 23,2% de femmes.

Les ADN de Monthyon et Turpin, situés à Saint-Denis, n'accueillent que des hommes et concentrent l'essentiel des capacités d'accueil dans le Nord de l'île.

L'ADN Sud est le seul à proposer des places pour les femmes mais celles-ci sont limitées à 3 places uniquement pour toute l'île, ce qui restreint fortement l'accès à ce dispositif pour les femmes en situation de précarité.

L'ADN proposant une solution uniquement pour la nuit sans certitude de place pour le lendemain, nombreuses sont celles qui renoncent à se rendre à l'ADN Sud, notamment les femmes issues des secteurs de l'île les plus éloignés.

	Nbre de pers	Nbre de nuitées
Monthyon	164	4 672
Turpin	91	3 155
Bois d'Olive	185	2 097
TOTAL	440	9 924

Le **déséquilibre dans la répartition des places d'ADN entre le Nord et le Sud pose plusieurs difficultés** dues notamment à :

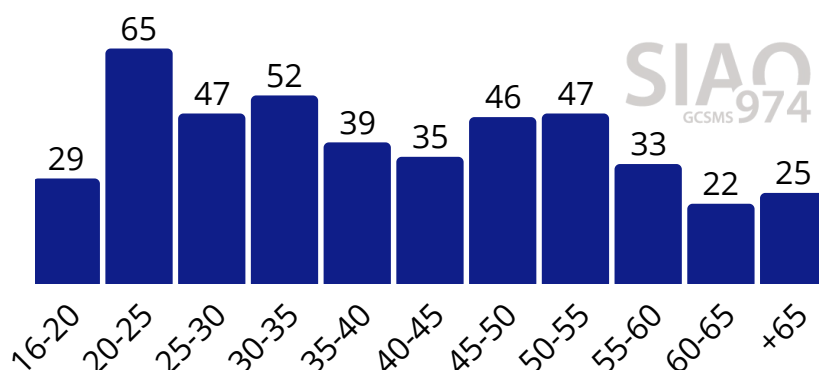
- Une concentration des capacités d'accueil sur Saint-Denis qui laisse peu de solutions aux personnes en situation de grande précarité résidant dans le reste de l'île.
- Une offre insuffisante pour les femmes qui ne disposent que de 3 places ADN sur l'ensemble du territoire.

A noter que les femmes isolées qui peuvent bénéficier d'une alternative sont celles avec enfants de moins de 3 ans ou enceintes et les victimes de violences intrafamiliales/conjugales. Ainsi, les femmes seules qui ne rentrent pas dans ces critères n'ont pour unique choix que les 3 places en ADN et dans le Sud, faute de place en CHAU. Cette répartition inégale peut avoir un impact sur les parcours des personnes en situation de grande précarité, notamment en rallongeant leurs temps d'errance.

Age des personnes

Les Abris De Nuit (ADN) accueillent une population variée. L'analyse des tranches d'âge met cependant en évidence une forte présence de jeunes adultes, présence qui a augmenté entre 2024 et 2025. De 101 jeunes orientés en 2024, nous sommes passés à 141 jeunes, avec toujours une majorité d'hommes.

Une forte présence des jeunes en ADN, reflet d'un manque de solutions adaptées



Le manque de dispositifs dédiés aux jeunes et la fermeture de quelques-uns en 2025 pourrait expliquer en partie la prépondérance des jeunes en ADN.

De plus, il s'agit là d'une tranche de la population qui ne bénéficie, très souvent, d'aucune ressource ; l'ADN malgré son mode de fonctionnement contraint (rappel quotidien pour obtenir une place) ou l'hébergement par un tiers, sont parfois les seules alternatives à la rue pour cette tranche de la population.

L'impact de la vie à la rue sur les publics plus âgés

A l'inverse, les personnes de plus de 50 ans sont moins nombreuses en ADN et cette tendance s'accroît avec l'âge. Si cette présence amoindrie peut s'expliquer par un accès progressif à d'autres dispositifs, il est également possible que la vie à la rue génère une fatigue physiquement et psychologiquement, accentuant les problématiques de santé et réduisant l'espérance de vie des personnes en situation de grande précarité. Notre territoire a comptabilisé **14 décès de personnes sans chez soi** en 2025.

Cette répartition des âges met en lumière la nécessité de renforcer les dispositifs adaptés aux jeunes afin de leur éviter un passage prolongé par l'ADN et d'anticiper des solutions d'accompagnement plus cohérentes aux trajectoires des personnes en errance et des grands marginaux.

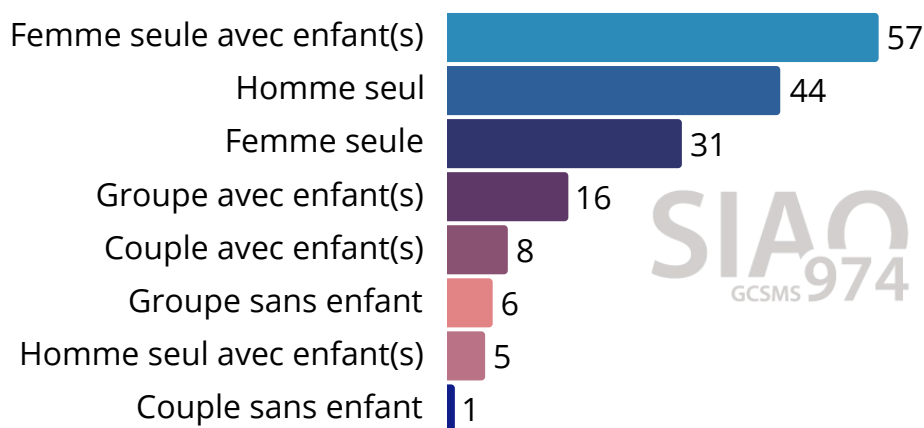
4.3 Accueil et prise en charge en CHAU

	Nbre de ménage	ménages présents avant 2025	Nbre de pers	Nbre de nuitées	Durée moy de séjour en jours des ménages sortis en 2025
Les Jonquilles	41	20	122	19 109	215
L'Escale	26	21	73	21 332	593
Fleur d'eau	26	14	70	12 966	173
Bois d'Olives	64	20	85	9 533	173
Les Lilas	11	5	55	8 173	205
TOTAL	168	80	405	71 113	230

1 228 nouvelles demandes de stabilisation en CHAU ont été enregistrées en 2025.

Le nombre de nuitées a légèrement augmenté en 2025, 71 113, par rapport à l'année 2024, 66425 (+4 688). Ce chiffre s'explique en partie par l'amélioration des procédures interne au SIAO qui tend à réduire autant que possible le délai d'attente entre l'ouverture d'une place d'hébergement et le moment où elle est pourvue.

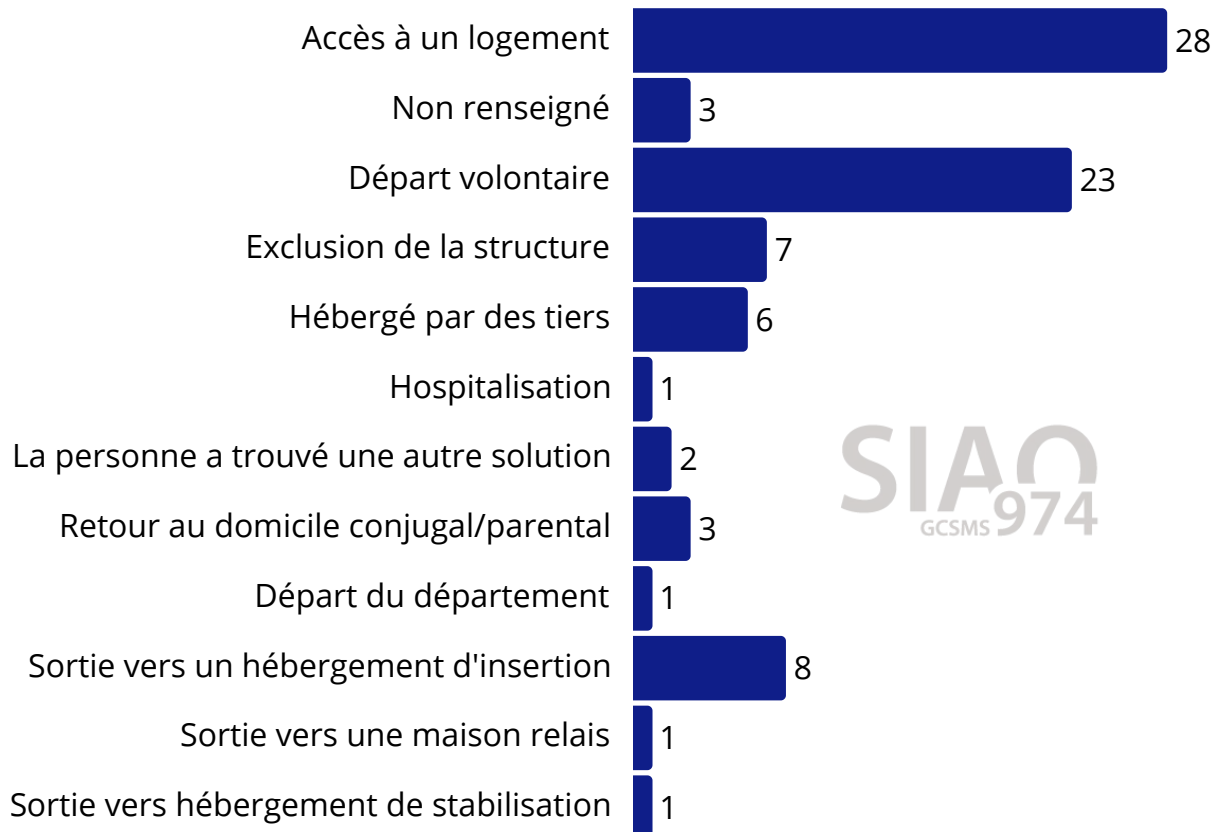
Typologie des ménages accueillis en CHAU



Les typologies les plus représentées en CHAU sont en adéquation avec celles faisant le plus appel au 115, à la différence que les hommes seuls sont ici moins représentés que les femmes seules avec enfant(s).

Parcours des personnes, motif de sortie

84 ménages ont quitté le dispositif CHAU au cours de l'année 2025. Les motifs de sortie sont les suivants :



En 2024 le SIAO avait recensé 83 sorties d'un dispositif CHAU.

Ce chiffre est presque identique en 2025 avec **84 sorties**. **L'accès au logement reste la solution privilégiée**, 28 occurrences contre 26 en 2024.

Nous sommes ici en adéquation avec la politique du logement d'abord qui promeut l'accès en logement et tend à éviter les parcours en escalier.

Le travail effectué avec les opérateurs a permis de réduire les sorties non renseignées. Désormais chaque sortie est vérifiée et questionnée par la coordinatrice de l'hébergement d'urgence afin de s'assurer que le parcours d'insertion du ménage aille bien de la rue vers le logement et ne connaisse pas de situation de rupture. Si en 2024 nous avons recensé 20 sorties sans motifs renseignés, elles ne sont plus que 3 en 2025.

Nous relevons des sorties en départs volontaires en 2024 qui étaient au nombre de 17. Ce chiffre a augmenté en 2025 pour passer à 23 sorties. Chacune d'entre elle faisait suite à un départ du ménage sans prévenir la structure et/ou sans lui donner d'information sur son hébergement ou logement à la suite de son départ.

Focus sur les personnes âgées et population vieillissante

Sur les 168 ménages ayant été hébergés en 2025 par un dispositif CHAU, 13 sont des personnes ayant au moins plus de 60 ans, soit 7,7%.

8 sont des hommes seuls, 3 femmes seules, un couple avec enfant, un groupe d'adulte (mère et fils). Hors typologie, les CHAU ont hébergé en 2025 9 hommes et 4 femmes de +60 ans.

4 de ces ménages ont quitté le CHAU pour les motifs suivants : exclusion (7 jours de prise en charge), départ volontaire (96 jours de prise en charge), non renseigné (269 jours de prise en charge) et hébergement par un tiers (159 jours de prise en charge).

4.4 Accueil et prise en charge en SAUT

Fonctionnement des SAUT et limites d'accès

Les SAUT sont dédiés à **l'accueil des femmes et de leurs enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales**. Ils offrent une mise à l'abri immédiate et sécurisée, permettant aux personnes d'être protégées dès leur arrivée.

Le fonctionnement des SAUT repose sur une évaluation de la situation dès l'entrée en vue d'un diagnostic et pour une réorientation.

L'objectif est d'orienter les ménages le plus rapidement possible vers des solutions plus adaptées et durables, afin de limiter le temps passé en SAUT et de fluidifier les parcours.

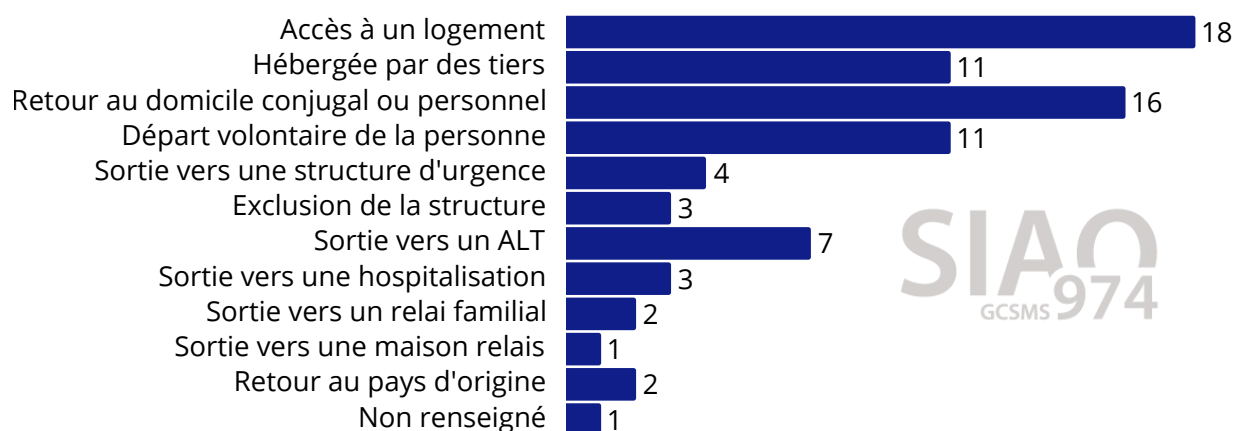
Pour cela, plusieurs leviers existent, notamment les ALT "Appartements Perspectives", qui permettent une transition plus rapide vers un logement ou une structure plus stable. Le SIAO 974 n'a pas en gestion ces places de transition et n'a donc aucune lisibilité sur ce dispositif. Dans un contexte de saturation des places, la non gestion directe et lisibilité du SIAO sur ces places constitue un enjeu par effet d'angle mort pour le SIAO qui devrait pourtant avoir une vue globale sur l'ensemble des places.

L'enjeu principal est d'éviter des séjours prolongés en SAUT qui sont avant tout une solution d'urgence et non une réponse pérenne.

Le territoire compte actuellement 7 SAUTS répartis sur l'ensemble de l'île.

	Nbre de ménage	Dont ménages présent avant 2025	Nbre de pers	Nbre de nuitées
SAUT NORD	41	8	78	3188
SAUT EST	20	6	39	1970
SAUT OUEST	33	5	70	3713
SAUT TAMPON	15	2	24	1981
SAUT ST-PIERRE	20	4	36	2275
TOTAL	129	25	247	13127

Motifs des sorties



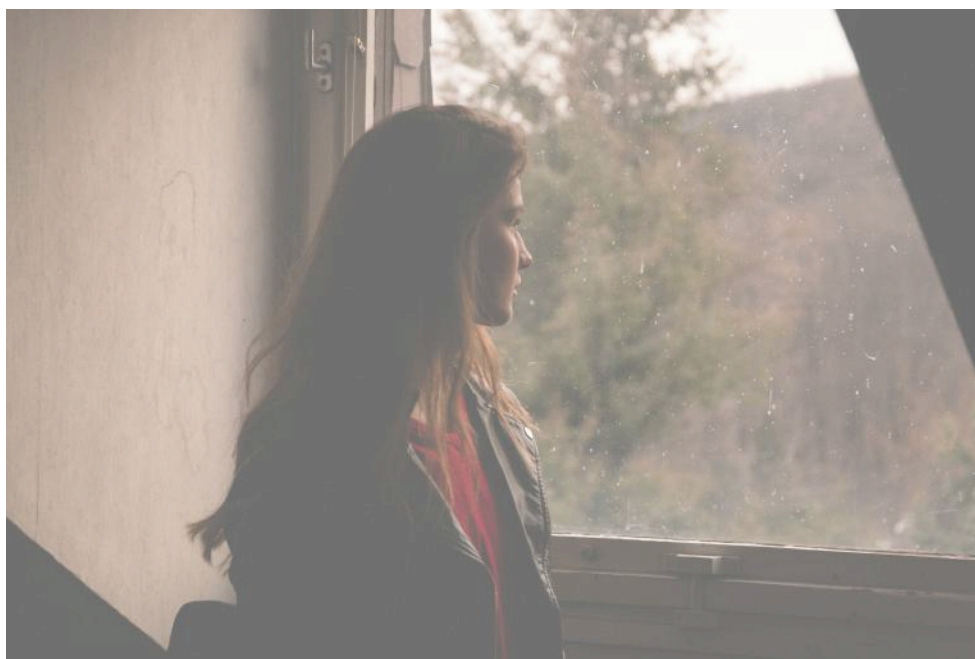
SIAO
GCSMS 974

Une majorité de retours à domicile et une diminution de l'accès au logement

En 2025, 79 fins de prise en charge ont été enregistrées pour les SAUT.

14% de ces ménages ont quitté le SAUT pour être hébergés chez des tiers et 20% sont retournés au domicile conjugal. Si l'accès au logement restait la sortie privilégiée pour ce dispositif en 2024 (19 accès à logement), nous notons une **légère baisse du nombre de ménages ayant eu accès à un logement en 2025 (18)**.

Les orientations en ALT Perspectives témoignent cependant d'une alternative proposée aux ménages suffisamment autonomes pour accéder au logement mais devant faire face à la saturation des logements. En 2025, 9% des ménages accèdent à l'ALT.



4.5 Accueil et prise en charge en PGH

De début 2025 à septembre 2025, les orientations en PGH suivent le ciblage défini par les financeurs en 2024 : femmes enceintes, femmes avec au moins un enfant de moins de trois ans et victimes de violences intrafamiliales.

Parmi ces publics, les pouvoirs publics distinguent le public relevant du Département (femmes isolées enceintes et/ou avec un enfant de moins de trois ans) du public « État », qui regroupe les autres catégories.

En septembre 2025, le Conseil Départemental a décidé de conventionner ses propres gîtes afin que le 115 y oriente les ménages relevant de sa compétence.

Jusqu'alors, ces publics étaient accueillis dans les PGH conventionnés avec le SIAO. Ce dispositif du Département a toutefois été suspendu trois semaines après son lancement.

Depuis, le 115 n'oriente plus en PGH les ménages relevant du Département, qui sont réorientés vers leur Territoire d'Action Sociale lorsqu'aucune place en hébergement d'urgence généraliste n'est disponible ou adaptée.

Concernant le public « État », face à la saturation du dispositif PGH, les pouvoirs publics ont demandé au SIAO de prioriser les places pour les victimes de violences intrafamiliales ou conjugales.

Toutefois, certains ménages en grande vulnérabilité (situations de handicap, enfants gravement malades, publics âgés,..) ont pu être orientés en PGH, après validation de la direction du SIAO avec information transmise à la DEETS.

Conséquences opérationnelles

Toute demande de mise à l'abri effectuée par un ménage relevant du public du CD qui ne peut pas être pourvue en structure d'hébergement d'urgence (faute de place disponible ou adaptée à sa typologie) est désormais réorientée vers le Territoire d'Action Social (TAS) référent du secteur du ménage, afin qu'il puisse être pris en charge et accompagné par le Département.

Point d'alerte :

Nombreux sont les ménages qui réitèrent leurs demandes au SIAO 115, faute de solutions proposées par ailleurs.

- **Focus sur les orientations vers le Conseil Départemental**

Suite à la fin de l'expérimentation survenue au mois de septembre 2025, des orientations par le SIAO 974 sont faites pour les ménages relevant d'une prise en charge par le Conseil Départemental vers les PGH conventionnées par ce dernier.

Le SIAO a effectué **59 orientations** de femmes seules enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de trois ans à charge vers les TAS.

Sur ces 59 orientations, **34 ménages** (34 femmes seules, dont 6 enceintes, accompagnées de 64 enfants) **ont de nouveau sollicité le 115 dans les jours, semaines qui ont suivis.**

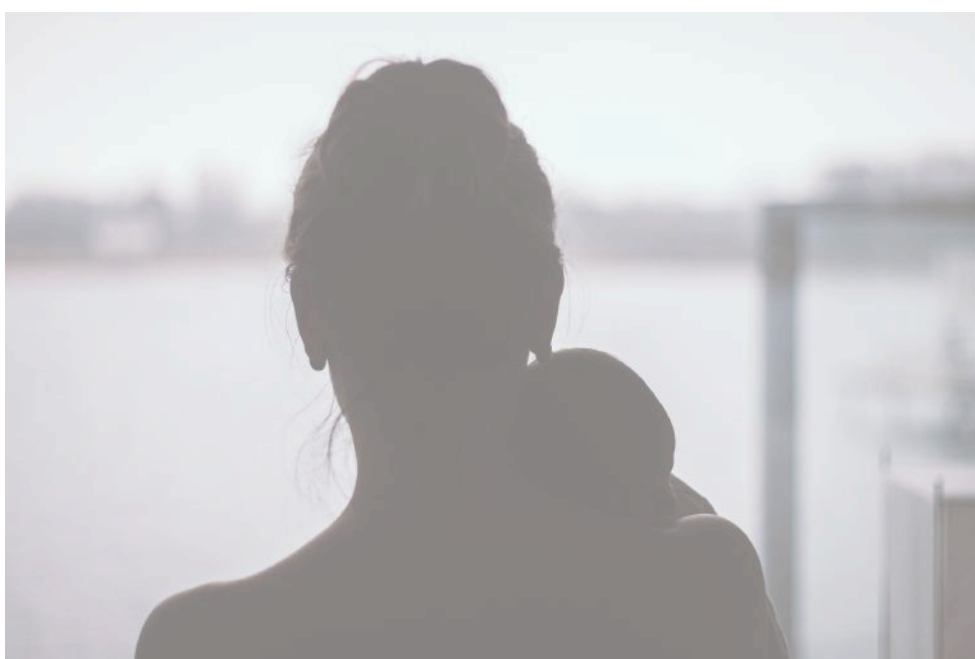
- Le 115 a pu proposer 5 prises en charges en structures d'hébergement d'urgence pour certains de ces ménages.
 - 7 ménages (17 personnes) ont indiqué au SIAO avoir refusé la prise en charge proposée par la MD. Leurs motifs étant qu'après les trois jours de prises en charge proposés par la MD une demande de placement de leurs enfants serait déposée si les ménages n'avaient pas trouvé de solution d'hébergement ou de logement pérenne.
- Évolution du public « État » orientable en PGH
 - Priorisation du public VVIF/VVC

Face à la saturation du dispositif PGH (évoquée lors de l'observatoire 2024), les pouvoirs publics ont demandé au SIAO de prioriser les places en PGH pour le public Victime de Violence IntraFamiliale ou Conjugale (VVIF et VVC).

Ainsi, des places sont bloquées de manière continue pour ce public en PGH, en complément des dispositifs dédiés déjà existants comme les SAUT.

Exception pour les situations de grande vulnérabilité :

Les ménages en situation de grande vulnérabilité et pour lesquels vivre une situation d'errance résidentielle constitue un risque majeur pour leur santé et sécurité ont pu être pris en charge en PGH, sur critères de priorisations au compte goutte par le SIAO.



Ces modifications survenues pour le public pouvant être accueilli en PGH ont demandé un ajustement des pratiques du SIAO et plus particulièrement des Écouterantes 115 :

- Dorénavant, une absence de prise en charge en « Demande Non Pourvue (DNP) », que ce soit en structure d'hébergement d'urgence classique ou en PGH, faute de place disponible d'un ménage VVIF/VVC en situation de danger imminent doit être signalée en temps réel aux services de la DEETS afin de les tenir informés.
- Le SI-SIAO est paramétré de telle sorte que chaque appel décroché par une Écouterante sociale 115 obtienne soit, un statut "Demande Pourvue" soit un statut "Demande Non Pourvue". Ce paramétrage ne permet pas de dissocier automatiquement les DNP du fait d'un refus de l'orientation par le ménage, ou d'une absence de place compatible ou encore du choix du ménage de rester dans l'hébergement dans lequel il se trouvait au moment de l'appel. Pour compenser cette carence, le SIAO, par le biais des Écouterantes est ainsi contraint de générer un mail « DNP » afin de tenir un décompte exhaustif des ménages n'ayant pas pu être pris en charge faute de place disponible.

En raison des contraintes imposées, notamment dans les critères de prises en charge conjugués à une baisse du nombre de place,

nous constatons une **régression dans le volume des ménages pris en charge en PGH**. Ainsi, **332 ménages ont été pris en charge au cours de l'année 2025** contre 356 au cours de l'année 2024.

Historiquement, les ménages en Rupture d'Hébergement (RH) étaient majoritaires au sein des PGH. Avec les directives prises en 2025 nous assistons à un rééquilibrage au niveau des catégories de publics accueillis. Ainsi au cours de l'année le SIAO à pris en charge en PGH presque autant de personnes au titre d'une rupture d'hébergement que du fait de violences intrafamiliales subies (respectivement 403 et 342 en 2025 contre 824 et 238 en 2024).

Nombre de ménages	332
Nombre de personnes	745
Nombre d'adultes	360
Nombre d'enfants	385

La répartition entre les “publics CD” et “État” s’est faite selon les chiffres présentés ci-dessous :

- 149 ménages relevant du public CD orientés sur les PGH Ordinaires et 15 ménages orientés sur les PGH conventionnés par le CD (non compris dans les chiffres présentés).
- 53 ménages VVIF ont été concernés par ces orientations. Le total des nuitées s’élève à 43 982.
- 183 ménages relevant du public Etat dont 127 VVIF pour un total de nuitées de 29 778.

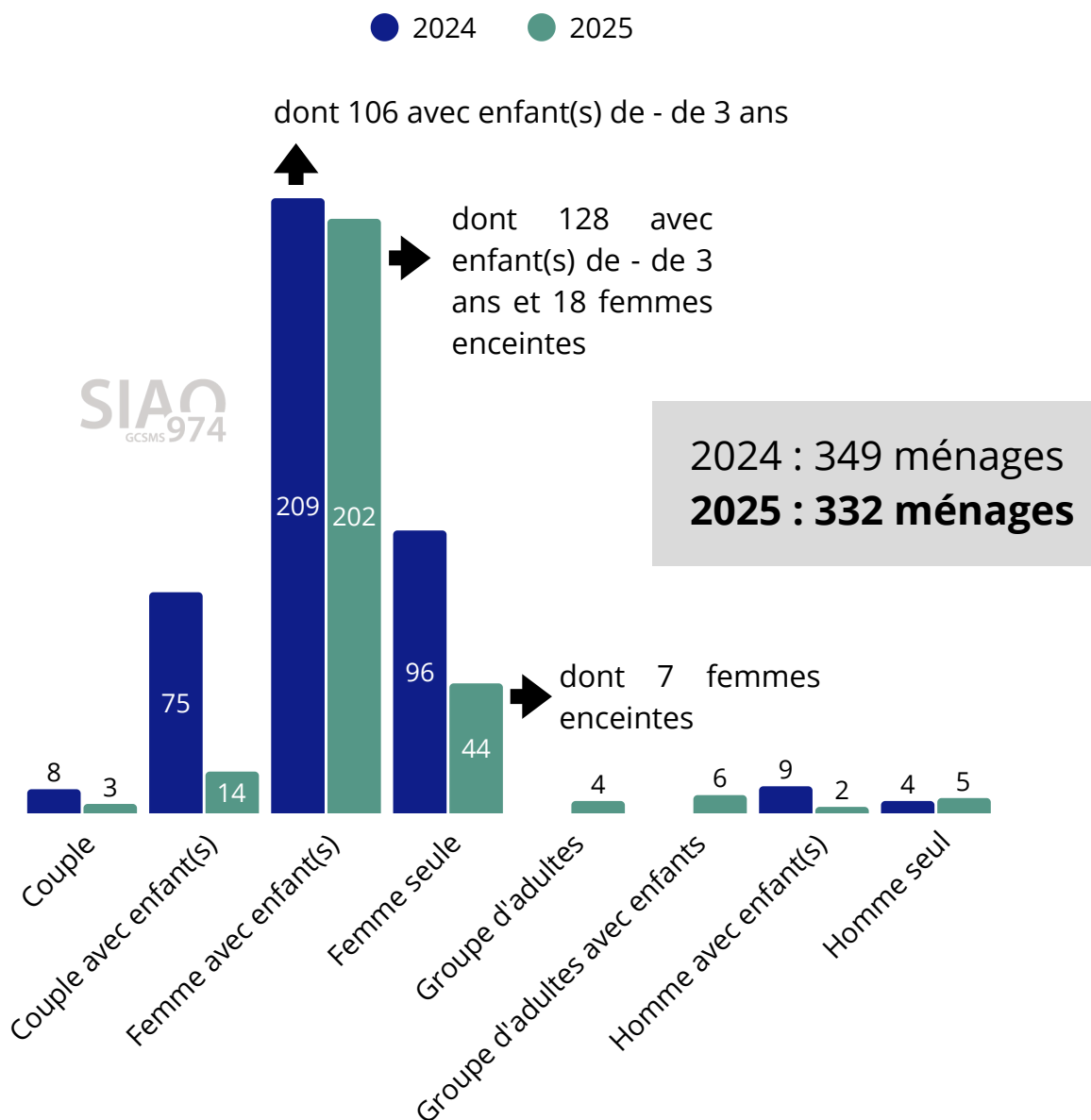
	RH	VIF/VVC
Nombre de ménages	152	180
Nombre de personnes	403	342
Nombre d’adultes	168	192
Dont femmes enceintes	23	15
Nombre d’enfants	235	150
Dont enfant - de 3 ans	109	48
Durée de séjour moyen/ménage	142 jours	32 jours

N.B. Les moyennes de séjour sont impactées par les ménages orientés qui ne se sont pas présentés sur la structure PGH le jour de l’orientation ou qui ont quitté la structure très rapidement.

Ce phénomène concerne principalement le public VVIF.

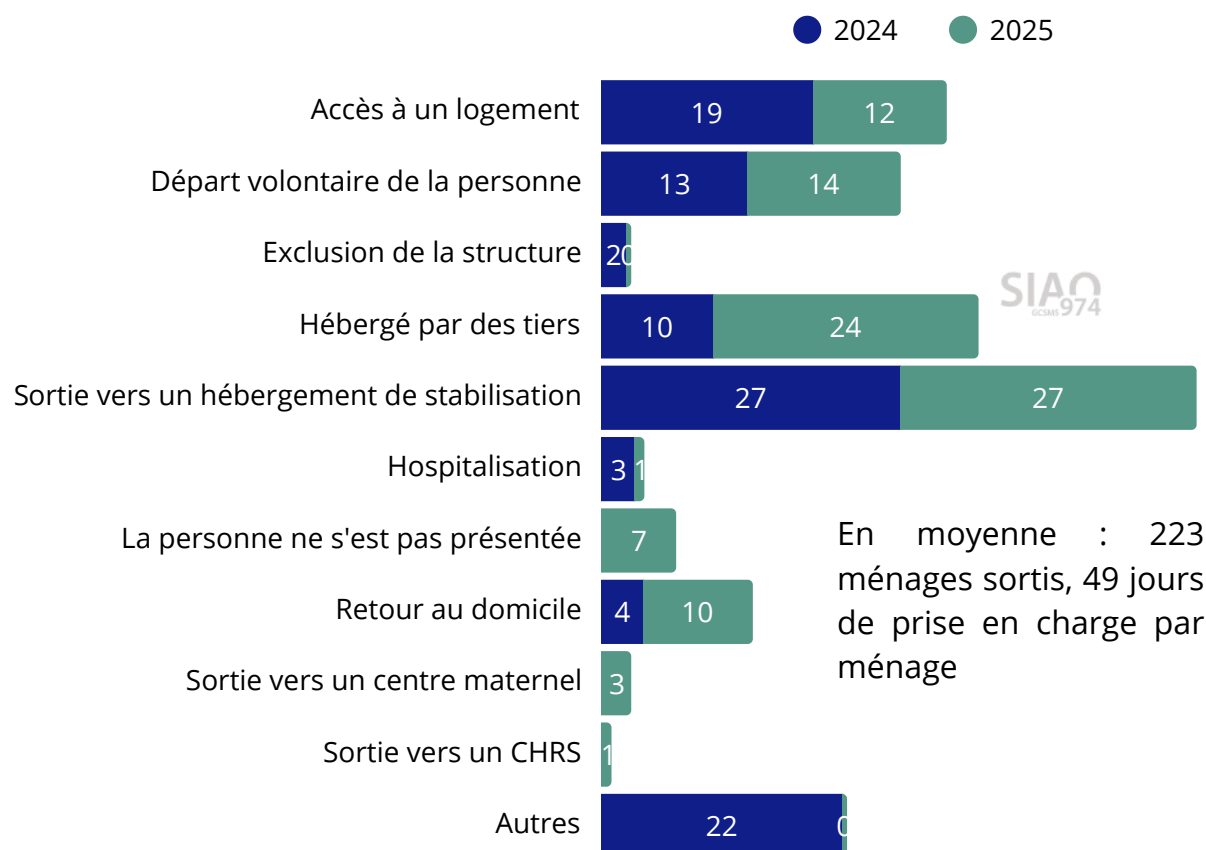
Analyse de la typologie des ménages en PGH et lien avec les autres dispositifs d'accueil

1 - Typologie des ménages en PGH



En 2024, les groupes d'adultes et groupes d'adultes avec enfants sont comptabilisés avec les couples et couples avec enfants

Conditions de sorties des PGH (en %)



ANALYSE DES SORTIES PGH EN 2025

Profil des bénéficiaires

Les sorties de PGH concernent presque exclusivement des femmes seules ou des femmes seules avec enfant(s) à charge, ce qui est cohérent avec le public pouvant prétendre à une prise en charge en PGH.

Taux de sorties positives

42,8% des sorties au global sont considérées comme positives :

- Accès au logement : 12,2%
- Accès à un hébergement de stabilisation ou d'insertion : 30,6%

Ce taux est en légère baisse (-16%) par rapport à 2024 (46,6%).

Évolution de l'accès au logement

L'accès au logement directement à la suite d'une prise en charge en PGH a régressé sur l'année 2025 :

- 2024 : 51 ménages (19,3%)
- 2025 : 27 ménages (12,2%)

En revanche, l'accès à un hébergement d'insertion ou de stabilisation a progressé, passant de 27,3% à 30,5%.

Les éléments explicatifs :

Cette diminution des accès au logement depuis la PGH s'explique par la réduction de l'équipe des TSAH, passant de 4 ETP en 2024 à 2 ETP en 2025.

Les TSAH n'ont plus le temps nécessaire pour :

- Informer et orienter vers le droit commun
- Soutenir les ménages dans leurs démarches administratives, dont l'accès au logement
- La gestion des situations complexes et les liens avec les hôteliers occupent désormais une majeure partie de leur temps de travail.

Amélioration de la fiabilité des données

Le travail effectué en 2025 pour affiner la coordination des parcours et l'analyse a porté ses fruits :

- 2024 : pas de données vérifiables pour 20% des ménages
- 2025 : une seule sortie non vérifiée

Focus sur les retours au domicile pour les femmes victimes de violences

Cette fiabilité accrue permet d'analyser la part des ménages faisant le choix de quitter l'hébergement PGH pour retourner au domicile ou dans l'hébergement qu'ils avaient quitté du fait des VIF subies.

Chiffres préoccupants :

- 61,4% des femmes seules prises en charge au titre de VIF sont retournées sur le lieu des violences après une prise en charge PGH
- 42,6% pour les femmes avec enfant(s) à charge

Explications et limites du dispositif PGH pour les VVIF

L'absence de prise en charge en structure dédiée peut expliquer ce phénomène.

Ce constat doit toutefois être nuancé : la PGH est un dispositif d'urgence servant à pallier l'absence de solution dans un dispositif adapté aux besoins d'accompagnement des ménages.

Inadéquation du dispositif :

Si les ménages VVIF hébergés en PGH ont systématiquement été orientés vers une association affiliée au réseau pour VVIF, cette solution reste peu adaptée aux situations vécues par ces ménages.

L'année 2025 confirme les constats précédents : la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté, ainsi que le faible accès au logement social, maintiennent un recours élevé aux PGH.

Malgré le resserrement des critères d'admission, ces places continuent de pallier le manque de solutions d'hébergement sur le territoire.

Hors situations de violences intrafamiliales, la capacité du SIAO 974 à répondre aux urgences reste très limitée, les ménages devant parfois attendre plusieurs semaines ou mois pour une orientation.

Les TSAH rencontrent également des difficultés importantes pour l'accès aux droits, notamment pour les ménages arrivés en EVASAN ou en démarche de régularisation, certaines communes refusant leur domiciliation.

Cette situation bloque les démarches administratives et prolonge les prises en charge en PGH.

Les TSAH ont effectué :

- 20 orientations vers des associations du Réseau Vif
- 2 signalements pour adultes vulnérables
- 9 informations préoccupantes (IP) pour des mineurs pris en charge en PGH
- 121 orientations vers des associations d'aide alimentaire
- 82 orientations vers des associations d'aide vestimentaire

En moyenne, 1 TSAH reçoit 60 appels par semaine.

En 2025, 65 ménages (18 %) hébergés par le 115 n'avaient pas leurs droits administratifs ouverts, ce qui limite l'accès à l'emploi, à la formation et au logement, tout en compliquant l'accompagnement par les dispositifs de droit commun.

Ces situations contribuent à un faible turn-over dans les PGH.

Les **pistes d'améliorations** pour fluidifier les prises en charges et les parcours des ménages en PGH portent sur :

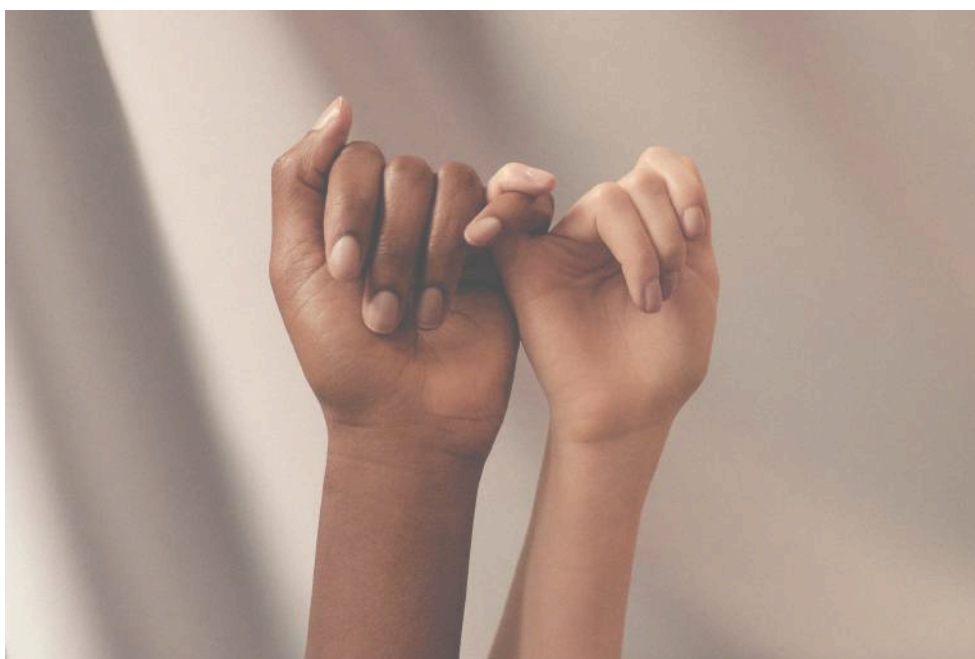
- **Le maintien, voir le renforcement de l'équipe TSAH** afin d'assurer la coordination des parcours et s'assurer que les démarches d'accès aux droits administratifs, dont ceux relatifs à l'accès au logement, soient effectuées.
- **La création de nouvelles places** d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement adapté.
- La **facilitation de l'accès au logement** social et privé pour les ménages en difficulté.
- **L'accélération de la création de nouveaux logements** sociaux.

A noter que fin 2025 la DEETS a annoncé qu'à compter du 01/01/2026, le SIAO 974 sera habilité à effectuer des priorisations sur le logiciel **SYPLO** des Demandes de Logement Social des ménages qui répondent aux critères suivants :

- En situation d'errance ou d'hébergement d'urgence/d'insertion
- Disposant d'un numéro de DLS actif
- Bénéficiant d'une évaluation approfondie de moins de 6 mois sur sa fiche SI-SIAO.

Cette nouvelle directive qui octroie une compétence supplémentaire au SIAO 974 doit permettre d'accélérer l'accès au logement social des ménages répondant aux critères de priorisation. Nous pourrions en apprécier les effets lors de l'observatoire 2026.

A noter également l'appel à projet portant sur la transformation de 70 places PGH en CHAU. Si cette mesure est à saluer car elle permettra le transfert de 70 places d'hébergement d'urgence depuis les PGH en favorisant une prise en charge globale des ménages, concomitamment, elle ne crée pas de places supplémentaire d'hébergement en PGH sur notre territoire, maintenant de fait l'incapacité du SIAO 974 à répondre aux situations d'urgence de plus en plus croissante.



Le volet Insertion/Logement du SIAO 974 a connu des changements significatifs au cours de l'année. En juin 2025, le Coordinateur de l'Hébergement d'Insertion a été promu au poste de Chef de Service, puis la Coordinatrice Logement a quitté ses fonctions en septembre 2025.

Ces départs ont impacté la continuité du service, d'autant que ces professionnels occupaient leurs postes depuis plusieurs années. Le recrutement et la formation de la nouvelle équipe ont pu être assurés avec une période de transition limitée sur le volet du logement adapté, mais dans une continuité sur le volet de l'insertion.

L'ensemble de ces événements a engendré un retard important dans le traitement des demandes à partir de juin 2025, retard qui n'est pas encore résorbé à ce jour.

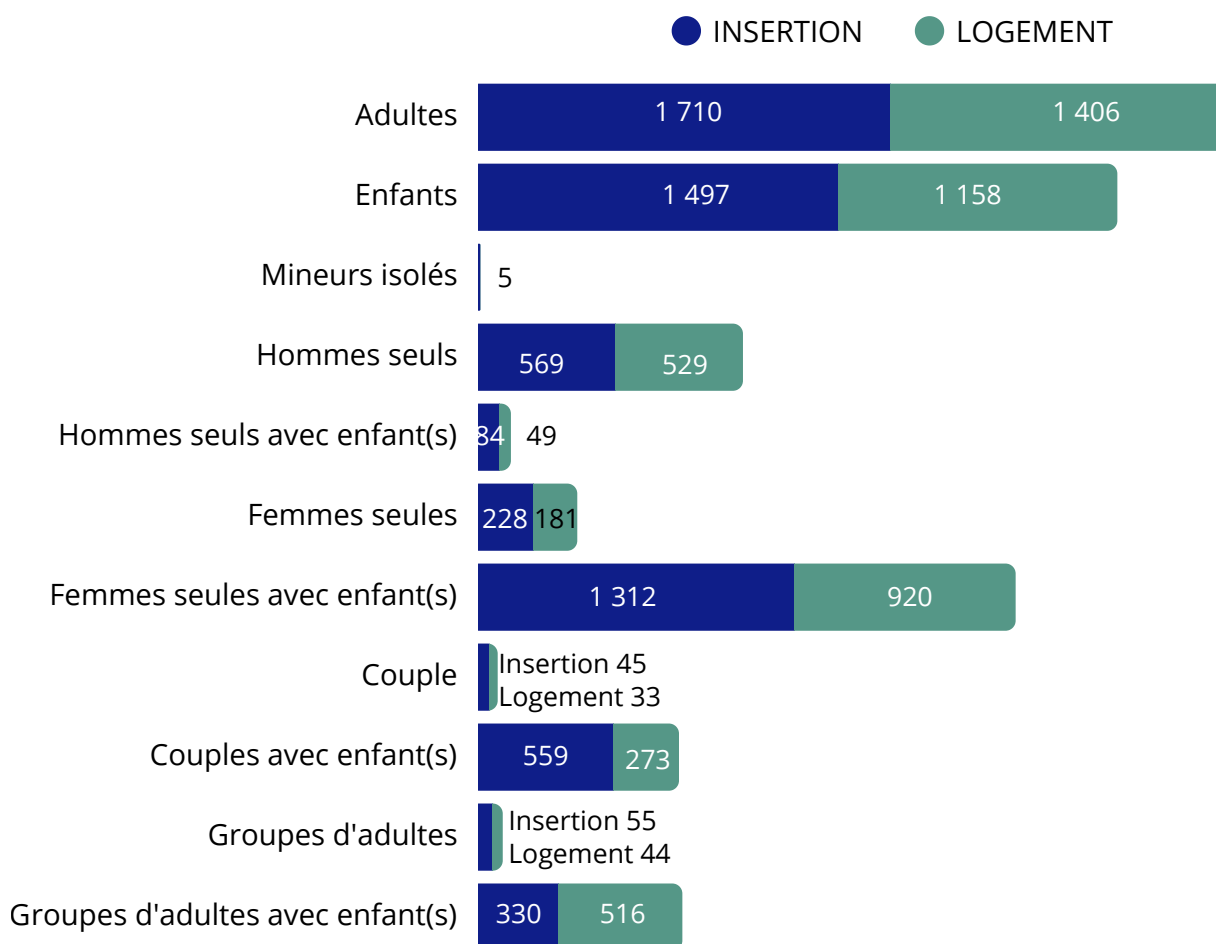
Ce retard n'est toutefois pas uniquement lié au remaniement mais également à **l'évolution croissante et structurelle des demandes** et au fonctionnement des opérateurs de manière générale dans leurs logiques de demandes d'insertion pour lesquelles, le SIAO est considérablement impacté dans sa gestion et traitement de flux. L'observatoire 2025 présentera ainsi des données consolidées pour les demandes traitées par les coordinateurs et coordinatrices, mais restera limité concernant les demandes reçues et non instruites au 31 décembre 2025.

En 2025:

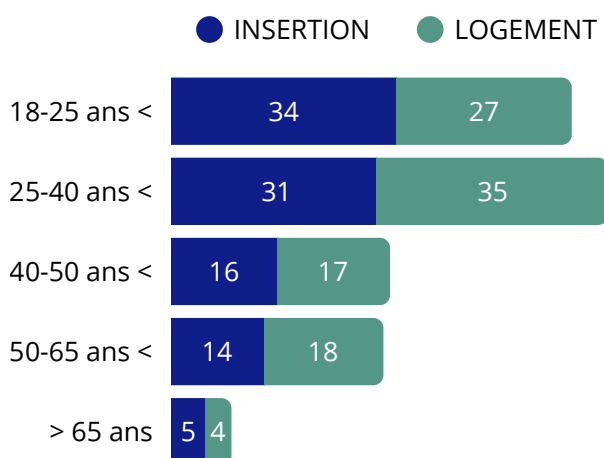
- **2 658 nouvelles demandes** (1 779 en 2024 soit une augmentation de 49,4%) dont :
 - 1 469 avec une préconisation en hébergement d'insertion (975 en 2024 soit une augmentation de 50,7%)
 - 1 189 avec une préconisation en logement (804 soit une augmentation de 47,9%).
- **1 705 actions** réalisées pour les demandes reçues pour le logement adapté
- **1 541 actions** réalisées pour les demandes reçues pour l'insertion

5.1 Situation, âge et ressources des nouveaux demandeurs

Situation familiale des nouveaux demandeurs



Age des nouveaux demandeurs

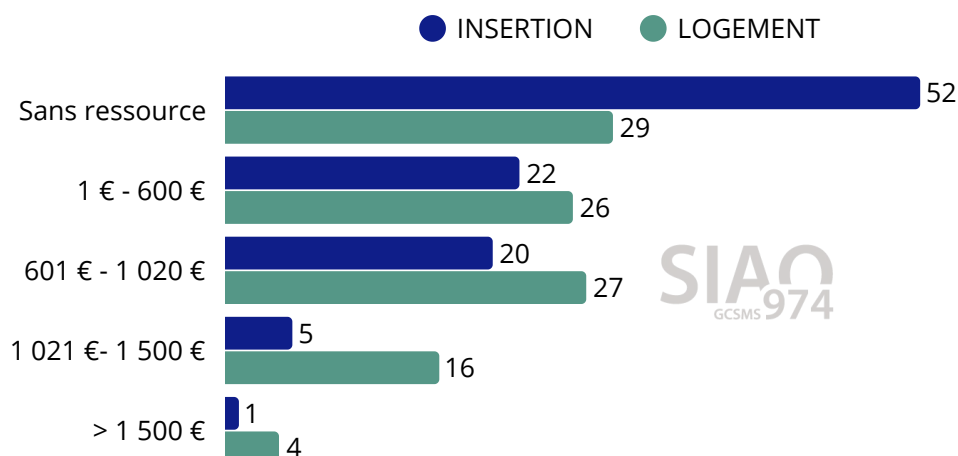


Evolution significative concernant le public des 18-25 ans :

- une hausse de la part des demandes orientées vers le logement adapté ou accompagné (+6 points)
- une baisse de celles orientées vers l'hébergement d'insertion (-2,8 points).

Cette tendance s'explique vraisemblablement par la saturation des dispositifs d'hébergement d'insertion destinés aux 18-25 ans.

Montant des ressources des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2025 en %



SIAO
GCSMS 974

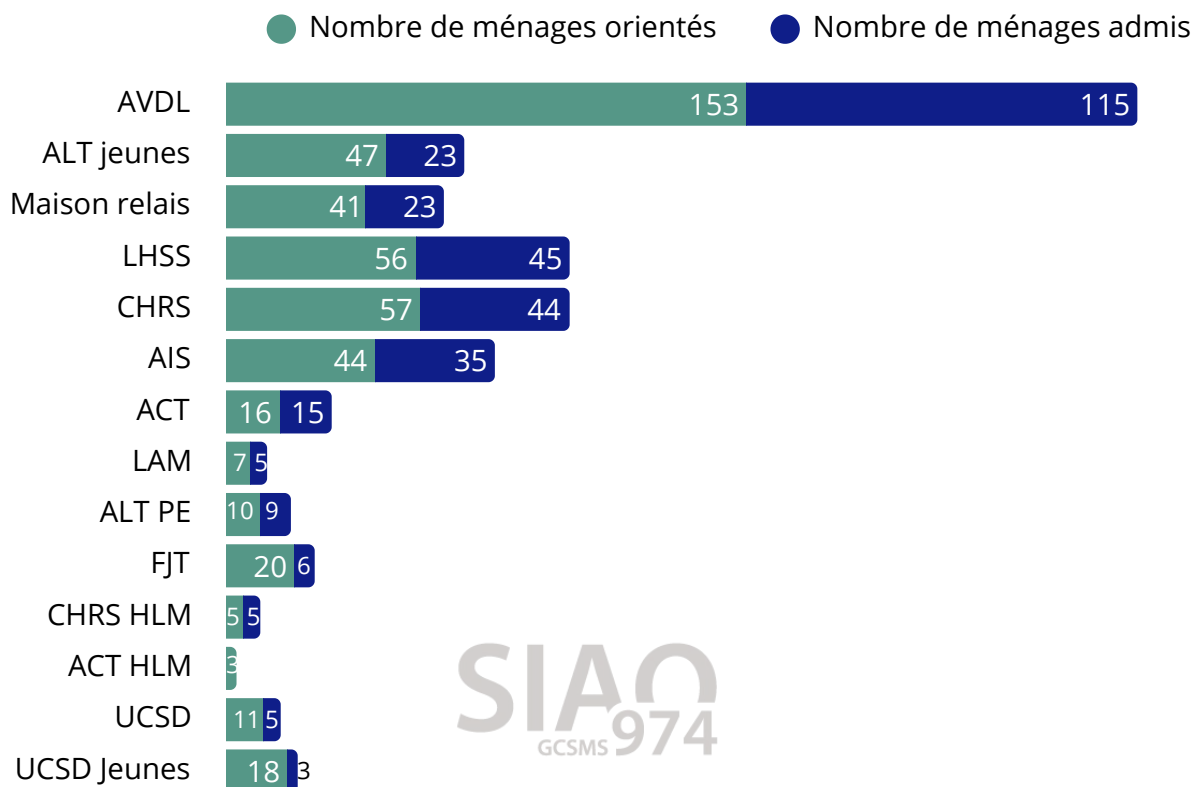
En 2025, le seuil de pauvreté calculé à partir de 50% du niveau de vie médian de l'ensemble de la population française s'établit à 1 074€ pour une personne seule (en France Hexagonale).

Cet indicateur nous permet de constater que pour l'année 2025 **87,6% des demandeurs d'hébergement d'insertion ou de logement adapté/accompagné vivaient sous ce seuil**. En 2024 nous obtenions 88,6%.

La précarité extrême des ménages ayant instruit une demande d'insertion se retrouve de nouveau en 2025 avec 41% des ménages qui se trouvaient sans ressource (48,9% en 2024 et 42,7% en 2023).

5.2 Les orientations et admissions

488 demandes d'orientation 333 ménages admis



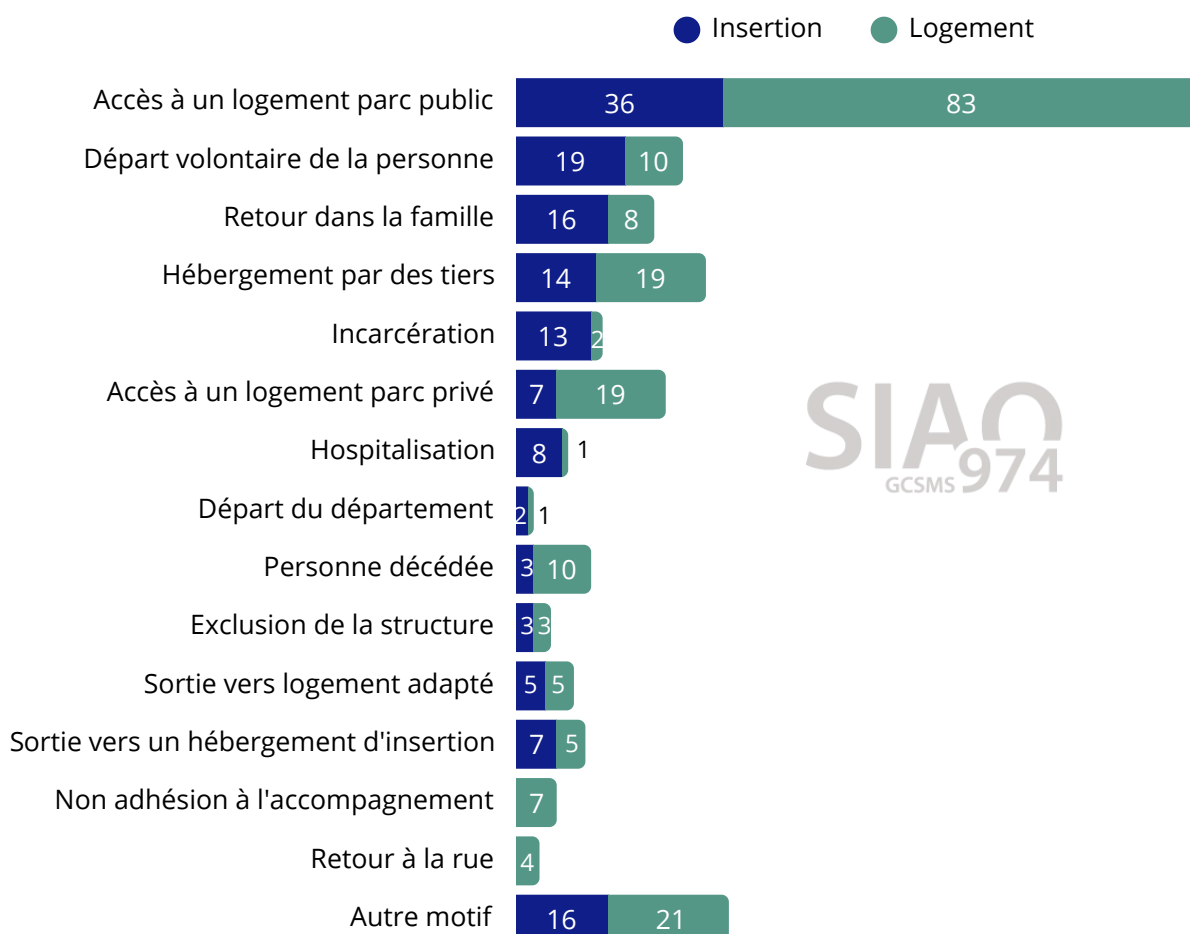
Baisse des orientations particulièrement prégnante pour les dispositifs :

- AVDL : refonte du dispositif et la perte de deux opérateurs.
- ALT Jeunes : en raison de l'augmentation des durées de prises en charge, la réduction des places d'hébergement et l'arrêt au 31/12/2025 du dispositif ALT Jeunes porté par la Mission Locale Nord.
- LAM : Faible turnover
- CHRS HLM : Faible turnover
- Maison Relais : L'année 2024 avait connu l'ouverture de la Maison Relais d'Allons Déor.
- ACT : Faible turnover

En 2025, nous constatons une baisse des admissions avec **333 ménages pris en charge en structure** (143 en hébergement d'insertion et 192 en logement). A l'exception des dispositifs CHRS et l'AIS, l'ensemble des dispositifs a enregistré une baisse des admissions. Comme évoqué précédemment, cette tendance s'explique principalement par :

- Une augmentation des durées de prises en charge.
- Une baisse du nombre de places disponibles.

5.3 Nombre et motifs de sortie



Au cours de l'année 2025, le SIAO a recensé **347 sorties** au total :

- 149 pour l'hébergement d'insertion et
- 198 pour le logement adapté ou accompagné.

Les données de 2025 confirment une stabilisation des sorties, selon la répartition suivante :

- Les **sorties positives** (accès au logement ou à un hébergement adapté) représentent 168 sorties, soit 48,4 %.
- Les **sorties négatives** (départs sans solution pérenne ou marquant un recul dans le parcours d'insertion) représentent 136 sorties, soit 39,2 %.

Les autres sorties correspondent à des départs du département, des décès, des hospitalisations ou des incarcérations, situations qui interrompent le parcours d'insertion sans qu'une action préventive puisse être envisagée.

En vigueur depuis avril 2022, la PFTA, inscrite dans l'axe 9 du Plan Logement D'Abord, est un dispositif qui recense et coordonne les ressources disponibles afin de répondre aux besoins divers des ménages sans domicile ou en risque de l'être. Sa mission principale consiste à assurer une coordination ciblée pour traiter les situations les plus complexes liées au logement.

Le déploiement de la PFTA a été progressif tout au long de l'année 2023 et 2024, avec pour objectif d'entrer pleinement en phase de développement et de montée en 2025.

Les actions menées depuis 2023 (communication et déploiement du dispositif, création d'outils de communication et de saisie, etc.) ont porté leurs fruits. En 2025 la PFTA est désormais bien connue des professionnels, qui n'hésitent pas à l'utiliser pour les situations de logement les plus complexes.

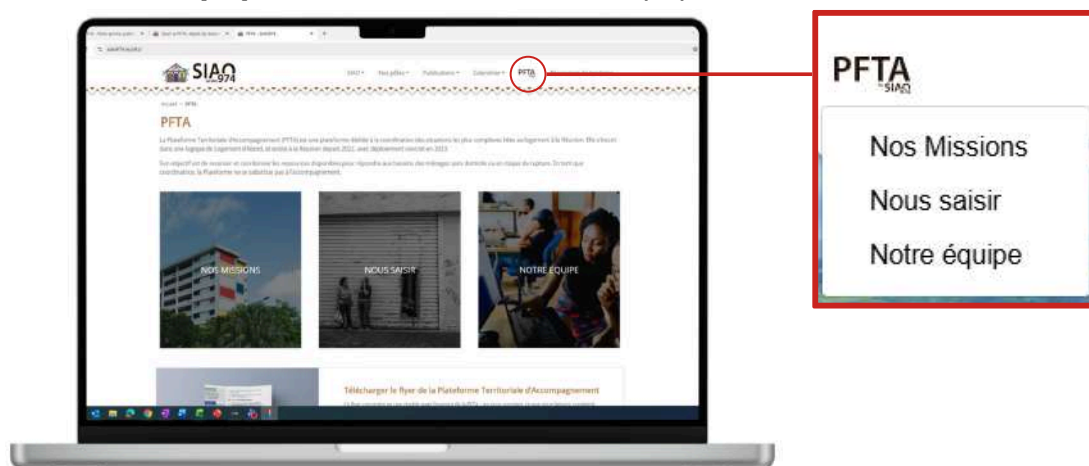
L'année 2025 aura été marquée par :

- **L'évaluation de l'AMI** Logement d'Abord
- La **pérennisation** du dispositif à la fin de cette année, ce qui le retire du rang de l'expérimentation pour une intégration pleine et entière de la PFTA au SIAO
- Un **développement massif** sur l'ensemble de l'île
- Une **cinquantaine de rencontres partenaires**, appuyée par l'arrivée du Chargé de développement
- La création d'une **charte d'engagement**

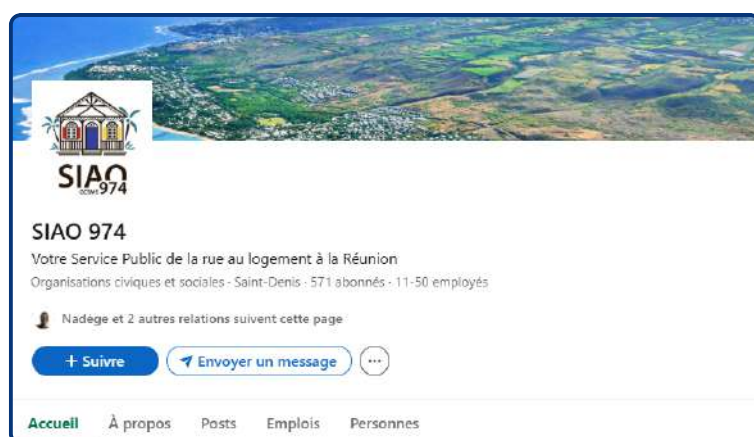
6.1 Communication et notoriété

Mise en ligne du **site internet** (<https://siao974.re/pfta/>) intégrant un espace dédié PFTA pour informer sur ses actions et mettre à disposition les ressources pour le territoire.

- Objectif : Réduire le temps passé par les coordinatrice sur la Fonction conseil grâce à la constitution des Ressources du territoire et d'un onglet dédié aux cartographies.
- Cet espace intègre trois sous-onglets :
 - **Nos missions**, mettant en avant les objectifs et les critères de complexité pour l'intervention de la PFTA
 - **Nous saisir**, expliquant les modes de sollicitation de la PFTA et les procédures associées
 - **Notre équipe**, avec les contacts de l'équipe PFTA



Une **page institutionnelle SIAO sur LinkedIn** qui relaie également des informations sur la PFTA et ses partenaires.



6.2 Les rencontres partenariales

Tout au long de l'année, la PFTA a mené un travail actif de mobilisation et de communication en organisant de nombreuses réunions avec les acteurs du territoire, dans le but de faire connaître la plateforme, d'en expliquer les missions et de renforcer les dynamiques de coopération.

Durant l'année 2025, et conformément à l'objectif de développement et de consolidation de la plateforme, les équipes de la PFTA ont intensifié ces démarches partenariales. Avec le support du chargé de développement, **plus de 50 réunions partenariales ont été tenues avec des acteurs institutionnels et associatifs**, parmi lesquels figurent notamment la FAS OI, la RCPI, les CCAS, les TAS, le CHU, Emmaüs, les CPTS, les Boutiques Solidarité, les bailleurs sociaux ainsi que de nombreuses associations locales. Toujours dans l'objectif du développement, plus d'une centaine de nouvelles prises de contact téléphoniques ont été opérées.

Ces échanges ont permis :

- d'augmenter la notoriété de la PFTA et d'affirmer sa présence sur le territoire
- de créer et de renforcer le lien avec les partenaires
- d'identifier de nouvelles collaborations pour fluidifier la coordination des situations
- de favoriser de meilleures orientations des publics vers la PFTA en éclaircissant son rôle et ses modalités d'orientation

6.3 Les événements

6.3.1. Journée d'interconnaissance sur les dispositifs de situations complexes

DAC - ERHR - PFTA | Évènement initialement prévu le 28 octobre 2025 (reporté)



En 2023, plusieurs temps d'interconnaissance ont été organisés entre les partenaires porteurs de dispositifs de coordination intervenant dans les champs sanitaire, médico-social et social (PFTA, PCO, MDPH, AFM-Téléthon, C360, DAC, etc.). Ces échanges ont abouti à la publication du livrable « Kifékoï », visant à clarifier leurs rôles et champs d'intervention.

Dans ce cadre, un constat partagé a émergé : les dispositifs de coordination du parcours des situations complexes ne sont pas suffisamment identifiés par les professionnels, les aidants et les personnes concernées.

Ces dispositifs, accessibles pour une grande partie sans notification MDPH, permettent pourtant d'apporter un appui technique et de faciliter la coordination lorsque l'intervention de plusieurs acteurs est nécessaire.

Ainsi, la PFTA, le DAC et l'ERHR ont décidé de conduire une action commune : organiser une **journée d'interconnaissance à destination des professionnels, des aidants, et des personnes concernées du territoire**. Une première réunion d'organisation s'est tenue le 24 mars 2025.

Les objectifs identifiés étaient les suivants :

- Présenter les dispositifs territoriaux intervenant dans les parcours de situations complexes, notamment ceux mobilisables sans notification MDPH
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels impliqués dans l'accompagnement de situations complexes
- Permettre aux aidants et aux personnes concernées d'identifier les dispositifs répondant à leurs besoins et attentes
- Renforcer la coopération entre les dispositifs de coordination afin de proposer des réponses plus adaptées, cohérentes et complémentaires
- Favoriser le maillage territorial entre les secteurs médico-social, sanitaire et social
- Produire un livrable et envisager un réseau partenarial à la suite de cette journée

Afin de préparer cet évènement, plusieurs actions structurantes ont été engagées :

- La réalisation d'une enquête auprès du territoire ayant recueilli plus de 350 réponses, permettant de confirmer et d'affiner les besoins identifiés par les organisateurs
- La mise en œuvre d'actions de communication ciblées, notamment via LinkedIn, le site internet et du mailing
- L'organisation de plus de 20 réunions préparatoires, incluant 3 groupes de travail réunis à plusieurs reprises, ainsi que 2 comités de pilotage (COFIL).

L'évènement, initialement programmé le 28 octobre 2025 à Saint-Paul et conçu pour accueillir 250 personnes, a été reporté à une date ultérieure, d'un commun accord entre l'ensemble des parties prenantes.

6.3.2. Participation aux événements

Dans une logique de développement et d'ouverture sur le territoire, l'équipe de la PFTA a participé à un nombre important d'évènements professionnels, pour répondre à plusieurs objectifs :

- Identifier de nouveaux dispositifs et des contacts-clés afin de fluidifier les échanges et d'amorcer, ou de consolider, un travail partenarial. Celui-ci peut aller d'une simple mise en relation entre équipes jusqu'à un conventionnement lorsque les besoins le justifient.
- Contribuer à la dynamique territoriale, en particulier lors d'évènements dédiés aux situations complexes et à la coordination.

La typologie des évènements a été diversifiée, chaque format répondant à des objectifs spécifiques. La PFTA a ainsi participé à des journées professionnelles (séminaires, colloques, etc.), des ateliers thématiques, ainsi qu'à des réunions interinstitutionnelles.

Lors des **journées professionnelles**, l'objectif principal était l'acquisition de connaissances sur des thématiques ciblées (mal-logement, habitat intergénérationnel, prestations et droits, etc.), ainsi que l'identification et l'approche de contacts-clés permettant d'élargir le réseau partenarial de la PFTA au profit de son rôle de coordination.

Les ateliers quant à eux, ont permis **d'intégrer la PFTA dans des espaces d'échanges et de réflexions collectives**, favorisant le partage d'expériences et l'intelligence collective. Ces temps ont également contribué à l'intégration de la PFTA dans des réseaux partenariaux, dont l'objectif est de se réunir régulièrement autour de nouvelles thématiques.

Les réunions interinstitutionnelles étaient principalement à l'origine de partenaires proches, dans le secteur de la coordination également. Ces temps correspondaient notamment à des sessions de rencontre entre dispositifs, permettant à la PFTA de se présenter de manière encadrée, tout en identifiant de nouveaux dispositifs et contacts-clés sur le territoire.

Les publics et partenaires rencontrés à l'occasion de ces évènements étaient variés : bailleurs sociaux, institutions, associations, acteurs du champ sanitaire (cliniques, hôpitaux), etc.

Les effets concrets observés à la suite de ces participations ont notamment été :

- De **nouvelles prises de contact**, majoritairement suivies de rencontres partenariales.
- Des **sollicitations en lien avec des situations complexes**, nécessitant pour le partenaire un appui de la PFTA, ou inversement (en instance collective notamment).
- Des invitations à intervenir lors de nouveaux temps d'échanges, afin de présenter la PFTA : réunions d'équipes, réunions de service, etc.
- Le **développement de partenariats ayant abouti à des conventions** ou à des projets de conventionnement.
- La valorisation, de manière transversale, des outils portés conjointement avec le SIAO (site internet, LinkedIn, réunions à destination des partenaires, etc).

6.4 La charte d'engagement

Les équipes de la PFTA ont entrepris au 2ème semestre 2024, la création d'une **charte d'engagement**.

Cet outil se veut un **outil de cohésion et de partage de valeurs communes** avec les partenaires de terrain.

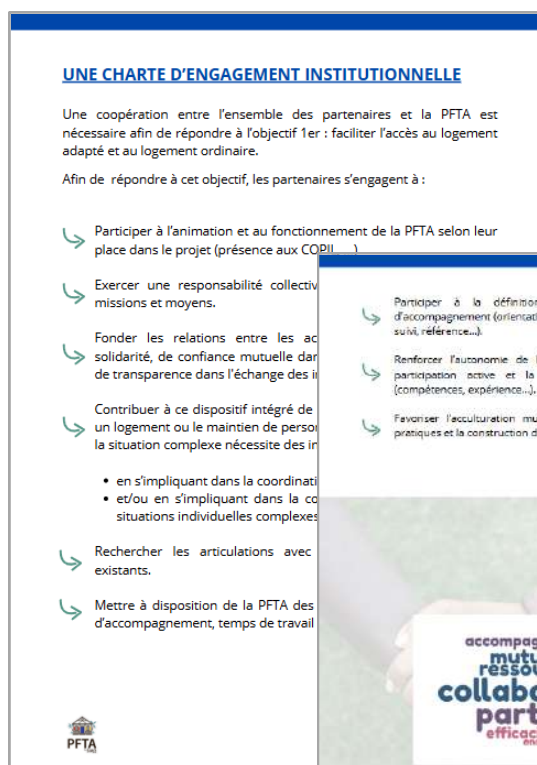
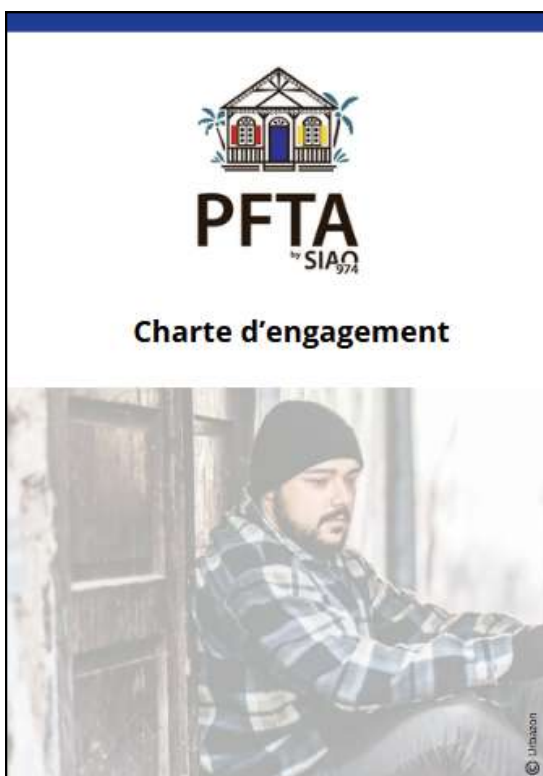
Cette charte d'engagement a été réalisée de manière collégiale. 5 groupes de travail qui ont rassemblé 10 partenaires ont eu lieu entre 2024 et 2025

Les partenaires



Une charte d'engagement en 2 parties :

- institutionnelle
- acteurs de terrain



6.5 Analyse des saisines 2025

6.5.1 Volume de saisines

En 2025, la PFTA a réceptionné **30 saisines**, soit une baisse de 27 % par rapport à l'année 2024. Cette diminution s'explique notamment par :

- Une meilleure compréhension du rôle et des missions de la PFTA par les partenaires, ce qui enlève les demandes polluantes au profit de celles bien ciblées et basées sur des situations réellement complexes ;
- Une articulation plus lisible avec le SIAO ;
- Une meilleure connaissance des dispositifs existants grâce à la plateforme ressource PFTA, ce qui permet des orientations plus directes ;
- Une présence renforcée des partenaires aux ASPA, facilitant les échanges autour des situations avant qu'une saisine ne soit envisagée.

Par ailleurs, **79 % des saisines concernent des ménages déjà connus du secteur AHI** et recensés sur la plateforme SI-SIAO.

6.5.1 Les prescripteurs

En 2025, **les bailleurs sociaux deviennent de nouveaux prescripteurs**, avec des saisines provenant exclusivement de la SHLMR, dans la continuité d'un partenariat renforcé avec les travailleurs sociaux. Cette dynamique reste à développer auprès des autres bailleurs, notamment face aux problématiques récurrentes d'endettement locatif et d'incurie.

On observe parallèlement une baisse des saisines issues du secteur AHI, probablement liée à une meilleure clarification des rôles entre la PFTA et le SIAO.

Par ailleurs, une part importante des saisines concerne des dispositifs en cours de fermeture, sollicitant la PFTA en urgence.

Enfin, **près de la moitié des saisines provient des établissements de santé, révélant des besoins en soins identifiés dès la saisine.**

6.5.3 Caractéristiques des publics accompagnés

Le public accompagné en 2025 se caractérise par un **vieillissement** marqué :

- 33 % des personnes ont plus de 61 ans ;
- l'âge moyen est de 49 ans, soit une augmentation de 4 ans par rapport à 2024.

Les hommes restent majoritaires parmi les bénéficiaires, bien que leur proportion diminue. La part des femmes progresse significativement et représente désormais 31 % des saisines.

Au moment de la demande, les situations sont diverses : personnes à la rue, locataires du parc social, personnes hospitalisées ou détenues.

On note une hausse significative des saisines concernant des personnes en détention et des locataires du parc social.

6.5.4 Ressources et problématiques rencontrées

En 2025 :

- **38 % des personnes perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;**
- 17,5 % bénéficient d'une pension de retraite ;
- la part des personnes sans ressources est en diminution.

Ces éléments confirment que les freins à l'accès et au maintien dans le logement dépassent largement la seule question financière.

Les problématiques identifiées concernent principalement :

- **la santé mentale (60%)**
- les conduites addictives (53%)
- les situations de handicap (40%) et de protection juridique (33%)

6.5.5 Les indicateurs de complexité

Les critères de complexité les plus fréquemment relevés sont :

- Le besoin de coordination des acteurs (83%) ;
- Les difficultés à maintenir un lien avec les professionnels (93%) ;

Ces constats confirment la pertinence et la nécessité de l'intervention de la PFTA sur le territoire.

6.6 Les actions mises en oeuvre

6.6.1 Les rencontres avec les personnes

En 2025, **68 rencontres individuelles** ont été réalisées. Ces temps d'échange sont essentiels pour analyser les situations, instaurer une relation de confiance et rappeler le principe de libre adhésion à l'accompagnement proposé.

6.6.2 Les instances collectives

La PFTA organise des instances collectives pour traiter les situations complexes, en associant systématiquement la personne concernée et l'ensemble des partenaires mobilisés ou susceptibles de l'être.

Ces temps d'échanges permettent de définir un plan d'actions partagé, de clarifier les rôles de chacun et d'assurer un suivi coordonné, sous la responsabilité d'un référent unique, sans se substituer aux dispositifs de droit commun.

En 2025, **18 instances collectives** ont été organisées (réunissant près de 150 professionnels au total), certaines situations nécessitant plusieurs réunions.

La forte mobilisation des partenaires témoigne de l'intérêt et de l'efficacité du dispositif, avec la participation notamment des CCAS, du Département, du SPIP, des organismes de tutelle (CRF, UDAF), de médecins et infirmiers libéraux, de l'EPSMR et du CHU Sud (CMP, unité fermée, HDJ, PASS), de psychiatres, des acteurs du logement et de l'hébergement (AVDL, MR, CHRS, HLM), ainsi que du DAC, de SAPEX, de GUIL, du Service Habitat, de la MFME, du CLAP, des accueils de jour, du CAARUD, du CSAPA, ou encore de l'ELML.

Cette diversité d'acteurs permet une approche globale, coordonnée et renforcée des situations complexes.

6.7 La fonction conseil

La fonction conseil a donné lieu à **182 sollicitations** en 2025 versus + de 500 en 2024.

Cette baisse par rapport à 2024 s'explique par :

- Une meilleure appropriation du dispositif par les professionnels
- La mise à disposition d'outils et de ressources accessibles en ligne

Les sollicitations portent principalement sur :

- Orientations des publics vers les dispositifs et structures les plus adaptés ;
- Préconisations sur les modalités d'accompagnement ;
- Mise en relation avec des partenaires ou des acteurs spécialisés du territoire ;
- Étayage professionnel,

6.8 Les actions du travailleur social mesures dédiées

En 2025, le travailleur social a suivi **29 personnes** :

- 1 mise en place d'un référent unique du droit commun
- 31 demandes de logement aux bailleurs sociaux pour 16 personnes (55%)
- 7 personnes ont accédé à un logement (24%)
- 6 actions de maintien dans le logement
- Lien avec 20 partenaires permettant l'accès au logement, aux droits et à la santé
- 43 démarches d'aller-vers pour 10 personnes
- 34 rencontres partenaires avec ou sans la personne, 17 personnes concernées (57%)

6.9 Les réponses apportées en 2025

28 investigations + 2 en cours au 31/12/2025

Sur les **30 saisines** PFTA :

- **7** entrées en PFTA (**6** entrées sur des investigations démarrées en 2024)
- **14** refus (de la PFTA et des personnes elles-mêmes) avec des préconisations précises pour chaque situation
- **5** fonctions conseil
- **2** réorientations vers l'urgence
- **2** situations clôturées suite à un décès

Les chiffres clés au 31/12/2025

- **32** situations coordonnées
- **18** instances collectives
- **68** entretiens individuels
- **3** mises à l'abri en structure d'urgence ou unité de soins
- **7** personnes ont accédé à un logement (bailleur social/privé)
- **3** personnes ont intégré une famille d'accueil sociale
- **11** personnes ont bénéficié d'un maintien dans le logement

Signalement :

Après avoir mobilisé l'ensemble des leviers disponibles, la PFTA a procédé à des signalements concernant deux situations.

L'un a été adressé conjointement à la DEETS et à l'ARS, tandis que le second a été transmis à la DEETS. Ces signalements n'ont pas aboutis.



7.1 Contexte et évolution

A la création du poste, les missions du référent jeunes étaient rattachées au **CEJ-JR** et plus largement aux conditions de jeunes sans hébergement sur le territoire.

- Faciliter le parcours du jeune vers le logement
 - S'assurer que les évaluations sociales couvrent bien le volet logement
 - Identifier les jeunes pouvant bénéficier du CEJ JR et les signaler
 - Construire avec les partenaires des solutions via l'animation de commissions
 - Participer aux commissions organisées par les CEJ-JR
- Développer et animer le territoire :
 - Identifier et mobiliser l'ensemble des solutions existantes
 - Contribuer à la montée en compétences des acteurs de terrain
 - Anticiper les besoins d'accès au logement
 - Participer à la mission d'observation sociale du SIAO

Les axes d'intervention du référent jeunes ont évolué au regard de la **fragilisation et de la fermeture progressive des dispositifs CEJ-JR**.

Les dispositifs CEJ-JR ont été déployés à partir de fin 2022 sur différents territoires.

- Le dispositif La Touline (AAOI), couvrant le Sud/Est, a fonctionné de décembre 2022 au 31 décembre 2024.
- Celui porté par ADESIR, sur le secteur Nord, s'est déroulé de fin 2022 au 31 mai 2025.
- Un troisième dispositif, mis en œuvre par un consortium ALLON DEOR – Réseau Oté – AAOI, a débuté en février 2023 et s'est achevé le 1er décembre 2025.

Ces expérimentations ont duré environ deux ans en moyenne.

Cette évolution a eu un **impact direct sur le poste de Référent Jeunes**, qui a dû **élargir son champ d'intervention**. Dans ce contexte, le référent a su **pallier certaines difficultés en réorganisant ses actions** et en **recentrant ses missions** afin de rester au plus près des attentes et des besoins des jeunes accompagnés.

Ces fermetures successives des dispositifs CEJ JR, créant des ruptures, ont eu pour impact direct pour certaines situations des arrêts de suivi, ce qui s'est de fait répercuté sur le poste de référent jeunes du SIAO qui est axé sur les situations de ruptures ou en risque de l'être.

Nouvelles missions :

- Coordonner et faciliter le parcours vers le logement des jeunes, en mobilisant les acteurs du territoire et en développant une dynamique partenariale cohérente, pour éviter au maximum des situations de ruptures.
- Accompagner stratégiquement les parcours individuels tout en structurant le réseau territorial autour des problématiques de logement et d'insertion.

7.2 L'animation du réseau

7.2.1 Les rencontres partenariales dédiées à l'accompagnement des jeunes en situation de précarité.

Les 10 et 11 décembre 2025, le SIAO a organisé deux matinées de rencontres partenariales visant à renforcer l'interconnaissance des dispositifs existants et à développer la mise en réseau des professionnels intervenant auprès des jeunes en situation de précarité.

Ces rencontres font l'objet d'un besoin identifié en amont et, avaient pour objectifs de favoriser une meilleure connaissance des missions et des modalités d'intervention de chaque structure, d'identifier les complémentarités entre acteurs et de faciliter les orientations et coopérations dans l'accompagnement des jeunes. Elles ont également permis de créer un espace d'échanges propice au partage de pratiques et à la coordination des actions sur le territoire.

Près de **30 professionnels** issus des structures partenaires ont participé à ces temps de travail (EMOT, AIS, 2 services d'APJM, Mission locale Sud, EMPP, PJJ, Boutique Solidarité, CAARUD sur roues, La Touline, CSAPA Dispositif jeunes consommateurs, RSMA, Cap emploi, Synergie Family, ...)

Les échanges, riches et constructifs, ont mis en évidence l'importance du travail en réseau pour sécuriser et fluidifier les parcours des jeunes en grande vulnérabilité et en situation de précarité, tout en renforçant les dynamiques partenariales existantes.

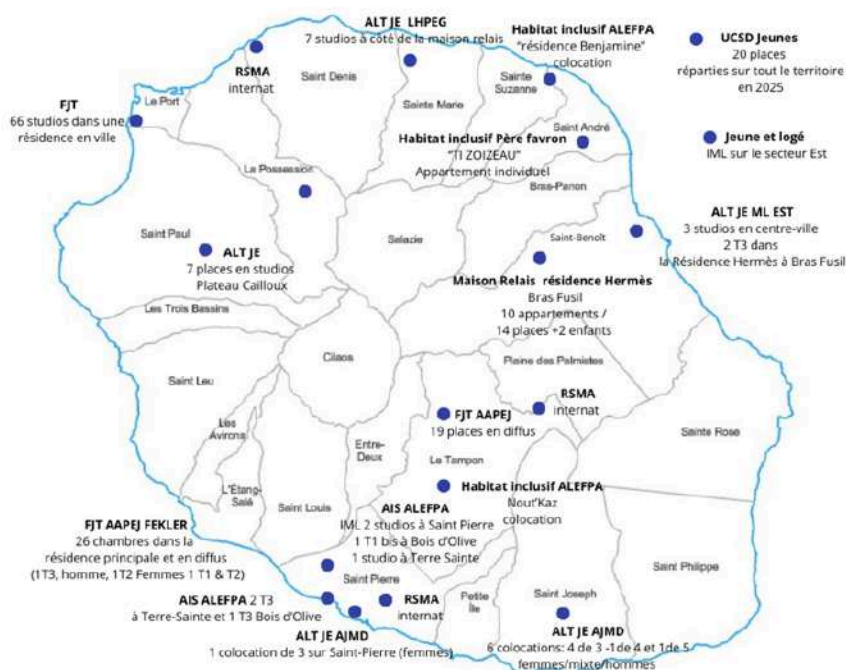


7.2.2 Les actions et outils d'animation du réseau

- **Organisation de rencontres avec les dispositifs de l'ALT Jeunes** afin d'échanger sur les modalités d'hébergement et d'accompagnement, ainsi que sur les freins identifiés à l'insertion des jeunes.
- **Recensement des places d'hébergement existantes** sur le territoire, ainsi que des places qui ont fait l'objet de fermeture au cours de l'année.
- **Élaboration d'une cartographie** des structures d'hébergement et de logement dédiées aux jeunes, mise à disposition sur le site SIAO974.re.
- **Constitution d'un annuaire**, non exhaustif, des dispositifs d'insertion mobilisables par secteur.
- **Appui aux professionnels** dans l'orientation des jeunes et l'analyse des situations rencontrées, avec proposition de rencontres anticipées en amont de la fermeture de dispositifs afin de préparer la réorientation des jeunes.
- **Création d'un questionnaire visant à identifier les besoins des jeunes** accompagnés par les missions locales, en partenariat avec l'ARML.
- **Transmission d'informations et d'outils** à destination des professionnels.



Les dispositifs d'hébergement et de logement pour les jeunes



7.3 L'action 8 du PDALHPD

Contexte et pilotage de l'action

L'Action 8 du PDALHPD vise à améliorer l'accès à l'hébergement et au logement des jeunes en situation de précarité ou d'exclusion, en travaillant à la fois sur l'offre, l'accompagnement et la coordination des acteurs.

L'animation de cette action est assurée par l'ADIL. Elle est co-pilotée par :

- la Fondation pour le Logement des Défavorisés,
- l'Association Régionale des Missions Locales (ARML),
- le SIAO, via le poste de « référent jeune ».



Cette gouvernance partenariale permet de **croiser les expertises** en matière du logement, de l'insertion et de l'accompagnement social afin de construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes.

Objectifs de l'action

L'Action 8 poursuit trois objectifs principaux :

- **Améliorer l'accès** des jeunes à l'hébergement et au logement
- **Développer les mesures d'accompagnement** destinées aux jeunes
- **Expérimenter des dispositifs spécifiques** aux besoins des jeunes

7.2.3. Axes de travail

Les travaux menés dans le cadre de l'Action 8 s'articulent autour de trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Mieux connaître les besoins des jeunes pour conduire une politique partenariale et transversale efficace ;
- Axe 2 : Développer une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins et aspirations des jeunes ;
- Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des jeunes, et notamment les plus exclus, en prévenant les ruptures de parcours.

En 2025, le comité de pilotage de l'Action 8 s'est réuni une fois par mois, rassemblant l'ADIL, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, l'ARML et le SIAO.

Ces réunions régulières ont permis de :

- **Partager les actualités** des différents partenaires ;
- **Identifier les difficultés** rencontrées par les jeunes dans leur parcours vers le logement ;
- **Discuter des initiatives** existantes et des pistes d'amélioration ;
- **Travailler à une meilleure coordination** entre acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion.

Ces temps d'échange ont favorisé une lecture commune des enjeux et ont contribué à renforcer les collaborations entre les structures impliquées.

7.4 Analyse des sollicitations

En 2025, le dispositif a enregistré 137 sollicitations, contre 82 en 2024, soit une hausse de près de 70 %.

2 situations ne relevaient pas de la tranche d'âge, aussi **135 situations ont été analysées**, toutes ayant fait l'objet d'un traitement.

Tranche d'âge : 18-28 ans (16 ans si le jeune est émancipé, 29 si le jeune bénéficie d'une RQTH.)

Cette augmentation s'explique par :

- **Une meilleure identification du rôle du Référent Jeunes** par les partenaires,
- **Un renforcement des liens partenariaux**, notamment dans le secteur Sud,
- **Une augmentation des situations de précarité** et de **ruptures d'hébergement chez les jeunes**.

7.4.1 Les prescripteurs et rôle des partenaires

Les demandes émanent majoritairement :

- Des dispositifs d'insertion (41 %), pour lesquels l'absence de solution d'hébergement constitue un frein important à l'insertion professionnelle ;
- De l'Aide sociale à l'enfance (17,9 %), principalement via le SAJ'EM et les Touline ;
- Des équipes de proximité et lieux d'accueil ;
- Des acteurs des champs sanitaire et judiciaire.

Le rôle du SIAO et du Référent Jeunes en tant qu'expert, de conseil et de mise en lien est de plus en plus reconnu.

Néanmoins, le **partenariat avec certaines structures, notamment les MECS, SHI et services d'AEMO, reste à renforcer afin de prévenir les ruptures à la sortie de l'ASE.**

7.4.2 Le profil des jeunes

La majorité des demandes concerne des **jeunes isolés**, principalement des **hommes** (60 %). Les femmes représentent néanmoins 34 % des situations, nécessitant une attention particulière, notamment au regard des violences intrafamiliales et de la parentalité.

Les situations de couples et de familles restent minoritaires mais posent des difficultés spécifiques, l'offre d'hébergement adaptée étant très limitée à l'échelle départementale.

Âge et parcours ASE

Les jeunes âgés de **18 à 21 ans sont les plus représentés**, avec un **pic à 20 et 21 ans**.

42 % des jeunes ont connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance, proportion qui dépasse 50 % chez les 18-20 ans. Ce constat met en évidence la nécessité de renforcer les actions de prévention en amont des sorties de dispositifs ASE.

7.4.3 Rupture de parcours et vulnérabilités

La majorité des ruptures intervient à la fin de l'hébergement familial ou de l'entourage, révélant une fragilité des soutiens familiaux.

D'autres ruptures surviennent à la fin d'une prise en charge institutionnelle (ASE, PJJ, dispositifs d'insertion).

Par ailleurs :

- **11,9 % des jeunes sont victimes de violences intrafamiliales ;**
- Certains refusent les solutions d'hébergement proposées, jugées inadaptées ou trop éloignées de leurs repères ;
- L'accès à l'autonomie est souvent entravé par un manque d'accompagnement de proximité.

7.4.4 Situations économique, scolaire et professionnelle

Les parcours scolaires sont marqués par des **sorties précoces du système éducatif**.

Le CAP apparaît comme un niveau pivot, mais avec un taux de validation partiel, traduisant des parcours discontinus.

Une part significative des jeunes a fréquenté le lycée sans obtention de diplôme.

Sur le plan professionnel :

- La majorité des jeunes n'a pas d'expérience professionnelle ;
- Seuls 10 % environ disposent d'un revenu lié à une activité (apprentissage, service civique, salaire).
- Plus de la moitié des jeunes sont sans aucune ressource au moment de la demande. Le revenu médian, très inférieur au seuil de pauvreté, illustre une précarité financière extrême.

7.4.5 Problématiques de santé

Près de **18 % des jeunes présentent des conduites addictives** à risque, constituant un frein à l'insertion.

Les situations de **handicap reconnu ou suspecté, majoritairement liées à la santé mentale, sont fréquentes mais insuffisamment prises en charge**, en raison de difficultés d'accès aux soins et de non-recours aux droits.

Ces situations sont souvent orientées vers des dispositifs d'hébergement généralistes, faute de solutions spécialisées adaptées.

ELEMENTS D'ANALYSE

AXE 1 : OPTIMISATION DE LA COORDINATION ET DU PILOTAGE

Qualité des données :

Constats :

- Écarts entre activité réelle et données SI-SIAO
- Difficultés de pilotage liées à l'incomplétude des saisies.

Limites identifiées :

- Saisie incomplète ou absente par certains opérateurs
- Écart entre réalité des prises en charge et données SI-SIAO
- Impact des travaux de refonte du système.

Conséquence : Difficultés de pilotage et d'analyse précise de l'activité avec une nécessité de tenues de tableaux internes pour objectiver la réalité du service rendu, ce qui crée un effet doublon avec le SI SIAO.

AXE 2 : ADÉQUATION ENTRE MOYENS HUMAINS ET MISSIONS

Éléments à considérer :

- Pour l'activité téléphonique du 115 :
 - Impact de l'Évaluation Flash sur le temps de traitement des appels
 - Taux d'appels non décrochés en augmentation (+28,5% en 2025)
 - Volume croissant de sollicitations.
- Pour l'accompagnement en PGH :
 - Réduction de 50% des TSAH (4 → 2 ETP)
 - Situations complexes nécessitant un suivi renforcé (troubles psychiques, VVIF)
 - Temps disponible par professionnel relativement faible pour gérer les situations et les flux.

PISTES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES

Sur la base des constats, plusieurs pistes d'améliorations peuvent être envisagées

Pilotage et données :

- Mise en place d'un plan de formation à la saisie du SI-SIAO pour les opérateurs
- Contrôle régulier de la complétude des données
- Tableaux de bord partagés pour un pilotage réactif
- Signature de la convention tripartite Etat/SIAO/Opérateurs pour définir le cadre et les contours d'interventions de chacun.

Coordination :

- Poursuivre et formaliser les bonnes pratiques de coordination
- Organiser des temps d'échange réguliers SIAO/opérateurs voire financeurs
- Exigence accrue à demander aux opérateurs sur la complétude du SI SIAO et l'évaluation des situations pour une meilleure coordination des parcours.

ADAPTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT AUX BESOINS IDENTIFIÉS

Personnes avec troubles psychiques

Constats :

- Inadaptation des hébergements collectifs
- Durée de prise en charge doublée par rapport à la moyenne
- Situations générant des tensions et des risques

Améliorations à apporter :

- Soutien aux opérateurs sur certaines situations avec une coordination et appui de la PFTA
- Appui du médico-social et du sanitaire, notamment sur les situations avec des problématiques somatiques et psychiatriques.

Aspects opérationnels :

Tout au long de l'année écoulée, le SIAO a fait face au point de vue RH, tant dans son organisation que dans sa pratique professionnelle à des défis importants :

Évolution contradictoire observée :

Volume d'appels au 115 : +23,8%

Demandes d'hébergement : +7,3% avec des situations de plus en plus complexes

Effectif TSAH : -50% (4 ETP → 2 ETP).

Tandis que l'activité augmente de manière significative, les moyens humains diminuent et cette diminution tend à se renforcer, créant une situation de tension structurelle.

Dans les perspectives de 2026, 3 postes seront supprimés : 1ETP de chargé de développement, 1ETP de TSAH (il n'y aura donc plus qu'un travailleur social pour l'ensemble des ménages mis à l'abri dans les gîtes et hôtels pour l'ensemble du territoire), 1ETP de travailleur social sur l'aller-vers de la PFTA.

Nouvelles contraintes :

- Mise en place renforcée de l'« Évaluation Flash » plus soutenue et complète (augmentation du temps de traitement par appel)
- Volume d'appels en hausse constante
- Mise en place de la ligne partenaire
- Exigences de saisie accrues sur le SI-SIAO
- Exigence de l'analyse des données produites qui se veulent les plus précises possible.

Conséquences observées :

- Baisse du taux de décrochage (75% → 71,5%)
- Augmentation à 29% des appels non décrochés (16 033 → 22 598)
- 22 598 personnes en détresse n'ont pas pu joindre le 115 en 2025

Les écoutantes sont confrontées à un double effet ciseau : plus d'appels à traiter et plus de temps nécessaire par appel, avec des effectifs constants. Malgré la croissance structurelle des demandes, l'effectif des écoutants du 115 reste le même pour la troisième année consécutive.

Conséquences mesurables :

- Baisse de l'accès au logement depuis la PGH (19,3% → 12,2%)
- Tensions accrues au sein des gîtes (situations de troubles psychiques moins bien accompagnées)
- Augmentation des situations en grande vulnérabilité et sans solutions.

Témoignage indirect : En 2024, la présence de 4 TSAH permettait de mieux répondre aux situations complexes et à l'accès aux droits communs, notamment en PGH. La réduction à 2 ETP a considérablement fragilisé cette capacité de réponse et d'accès aux droits communs et au logement dans une logique "de la rue au logement".

Les conclusions du diagnostic qui tendent vers une exigence plus accrue et des missions supplémentaires confiées au SIAO (instruction des mesures AVDL, IML ; gestion du SYPLO ; entrée unique dans la coordination des situations...) présagent une accentuation du phénomène si les moyens restent constants.

Les professionnels du SIAO font preuve d'un engagement remarquable face à ces contraintes, avec une capacité d'adaptation qui a toutefois ses limites.

Sans ajustement rapide des moyens humains à la hauteur des missions confiées, le SIAO ne pourra pas maintenir durablement son rôle de coordination et d'accompagnement des publics les plus vulnérables du territoire. Il s'agit d'éviter une dégradation de ce service public à La Réunion.

Des formations tout au long de l'année et une organisation centrée sur des ajustements permanents (mise en place de procédures, structuration des réunions, renforcement de la transversalité pour favoriser l'intelligence collective et une réflexion commune,...) servent d'appui pour relever ces défis.

De manière globale sur l'activité, ce rapport 2025 du SIAO 974 fournit un état des lieux détaillé du système d'accueil d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté sur le territoire. Il met en évidence :

Des réussites :

- Amélioration majeure de la coordination des parcours avec les partenaires
- Adaptation continue face à l'augmentation de la demande
- Efforts de fiabilisation des données malgré les contraintes techniques

Des tensions :

- Écart croissant entre demande et capacité de réponse
- Inadéquation de certains dispositifs aux besoins de publics spécifiques
- Réduction de moyens face à des exigences accrues
- Personnes en situation de grande précarité (PGH)
- Des fermetures de places d'hébergement pour les jeunes.

Observations :

- 42,8% de sorties positives en 2025 (contre 46,6% en 2024)
- Baisse de l'accès direct au logement (12,2% → 19,3% en 2024)
- Augmentation de l'accès à l'hébergement de stabilisation/insertion (30,5% → 27,3% en 2024)

Spécificité VVIF :

61,4% des femmes seules victimes de violences retournent sur le lieu des violences
42,6% pour les femmes avec enfants

Évolution de la demande :

- Augmentation de 23,8% des appels reçus au 115
- Hausse à 29% des appels non décrochés (16 033 → 22 598)
- Baisse du taux de demandes d'hébergement pourvues (66.5% → 74% en 2024)

MOT DE LA FIN :**Fin d'un cycle, début d'une nouvelle ère :**

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) qui liait le GCSMS LAMP OI, pilote du SIAO, aux services de l'État qui donnent les orientations de ce service public, a pris fin au 31 décembre 2025.

Une nouvelle période contractuelle s'ouvre en 2026, marquée par :

- De nouveaux objectifs
- Un tout premier cahier des charges pour le SIAO de La Réunion

Ces éléments représentent autant de défis à relever pour le SIAO du territoire en 2026 et pour les années à venir, dans le cadre de ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO).

Les perspectives pour l'année 2026 concernant l'activité du SIAO 974, intégrant les éléments de négociation liés au CPO et au cahier des charges, sont détaillées dans le planning ci-dessous.

Engagement du SIAO 974 :

Le SIAO 974 a toujours à cœur, par le biais de son GCSMS LAMP OI, de mener à bien ses missions au service des publics en situation de précarité sur le territoire de La Réunion.

Cet engagement se poursuit en 2026 avec la volonté de :

- Répondre aux objectifs fixés dans le nouveau CPO
- S'adapter aux évolutions précisées dans le cahier des charges
- Maintenir un service de qualité malgré les contraintes
- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Les éléments de ce rapport 2025 constituent le socle de cette nouvelle étape contractuelle.

Il éclaire les réalités du terrain et pose les bases d'un dialogue constructif entre le SIAO, les opérateurs et les pouvoirs publics pour bâtir ensemble un système d'urgence sociale et d'accès à l'hébergement et au logement à la hauteur des enjeux du territoire réunionnais.

FAIT

EN COURS

A VENIR

PERSPECTIVES SIAO 2026



